VIVRE À FLÉMALLE

LA COM' COMMUNALE

Magazine d'informations communales **MARS 2022**

DOSSIER SPÉCIAL

DÉPÔTS CLANDESTINS

STOP AUX DEPOTS CLANDESTINS !



Ed.resp. : Isabelle SIMONIS - Grand'Route 287 - 4400 Flémalle

LE COLLÈGE COMMUNAL

La Bourgmestre



Isabelle SIMONIS
Les affaires générales, les ressources humaines, le budget, les relations publiques, la participation citoyenne, la police administrative, la police, la sécurité incendie, la population, l'état civil et les sépultures, les affaires patriotiques, la transition numérique et les aînés.
Bureau : Administration communale - Grand'Route n° 287
Mail : isabelle.simonis@flemalle.be – Tel. : 04/234.88.53

Les Echevin(e)s



Sophie THÉMONT
Le développement territorial, l'urbanisme, l'environnement, le développement durable, la mobilité, la politique foncière, l'emploi, le développement local, les affaires économiques, le commerce, l'agriculture et les indépendants.
Bureau : Grand'Route n°302 - 304 (1er étage)
Mail : sophie.themont@flemalle.be – Tel. : 04/234.88.58



Fabian PAVONE
La jeunesse, les sports, les loisirs, l'événementiel, le tourisme, les associations, la cohésion sociale et les finances.
Bureau : Les Marnières n°44
Mail : fabian.pavone@flemalle.be – Tel. : 04/235.10.84



Jérôme DISTER
Les voiries, les espaces verts, la propreté, la logistique et la sécurité routière.
Bureau : Grand'Route n°302-304
Mail : jerome.dister@flemalle.be – Tel. : 04/234.88.99



Frédéric VANDELLI
Les bâtiments de la commune, du CPAS et du CSL, la transition énergétique, le logement et le bien-être animal.
Bureau : Grand'Route n°267
Mail : frederic.vandelli@flemalle.be – Tel. : 04/234.89.11



Marc D'JOOS
L'enseignement, l'accueil extrascolaire, l'accueil de l'enfance, les crèches, les écoles de devoirs et les bibliothèques.
Bureau : rue de Flémalle-Grande n°22
Mail : marc.djoos@flemalle.be – Tel. : 04/235.11.00

La Présidente du CPAS



Marie-Hélène JOIRET
La culture, la santé, la personne handicapée et l'égalité hommes-femmes.
Bureau : Rue de l'Ermitage n°16
Mail : Marie-helene@cwac.be – Tel. : 04/235.10.00



Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Les dernières années, les derniers mois et les dernières semaines montrent à quel point l'équilibre de notre société est fragile. De crises sanitaires en dérèglements climatiques, de crises énergétiques en dérèglements économiques, de dérives terroristes en conflits armés, nos repères vacillent et notre modèle social se trouve bouleversé.

Dans ce contexte mouvant et inquiétant, il est normal et même légitime que le citoyen se tourne vers les pouvoirs publics pour en attendre un soutien, une aide ou une intervention providentielle. Et l'expérience récente démontre à souhait, je le pense, la volonté et la capacité des différents niveaux de pouvoirs à se mobiliser et à se réinventer pour assurer à leurs populations une protection tantôt sanitaire et sécuritaire, tantôt économique et sociale.

Et le défi est d'autant plus difficile à relever que bien souvent les enjeux majeurs de notre société vont à l'encontre les uns des autres. On le voit aujourd'hui, la solidarité internationale se heurte à la sécurité de nos populations, tout comme la raison climatique entre en conflit avec les questions énergétiques et de pouvoirs d'achat. De la même manière, les deux années de pandémie que nous venons de traverser ont opposé les impératifs de santé publique et les libertés indispensables à la vie sociale.

De par sa proximité avec la population, l'échelon local joue un rôle essentiel dans la gestion de ces divers enjeux et dans l'équilibre qu'il convient de trouver en fonction des priorités citoyennes... Un rôle qu'exerce la commune tantôt en sa qualité de relais privilégié des politiques fédérales et régionales, tantôt en agissant de façon autonome dans sa propre sphère de compétences.

Après avoir soutenu les citoyens, les commerces et les associations confrontés à des difficultés en raison des mesures sanitaires, la Commune et son CPAS doivent désormais composer avec les répercussions du conflit ukrainien sur le coût de la vie. Une inflation vertigineuse qui pénalise à nouveau lourdement tous les acteurs de la vie locale et qui n'épargne évidemment pas les pouvoirs publics.

C'est donc un équilibre d'un autre genre qu'il convient aujourd'hui de trouver, entre les moyens à dégager pour soutenir les citoyens face à ces nouvelles difficultés, les économies à réaliser pour compenser la hausse des prix, et les besoins de financement indispensables au maintien des services à la population.

Le Collège et moi-même consacrerons les prochaines semaines à la recherche de solutions permettant de concilier au mieux ces politiques en veillant à préserver ce qu'il y a de plus essentiel pour le bien-être de la population flémalloise : un service public résolument tourné vers la qualité de vie des habitants.

Et si le printemps s'annonce studieux pour nous, je forme le vœu qu'il soit radieux pour chacune et chacun d'entre vous.

Isabelle SIMONIS



Bourgmestre

SOMMAIRE

Le dossier : "Stop aux dépôts clandestins"	p4
Masterplan	p8
Pôle Emploi	p9
Enseignement	p10
Accueil Extrascolaire	p11
Participation citoyenne	p12
Bien-être animal	p14
Tourisme	p16
Environnement	p18
Bibliothèques	p20
Energie	p22
Logements	p23
Bâtiments communaux	p24
Economie locale	p25
Actions sociales	p30
Alem	p33
La Maison des Hommes	p33
Tribune libre	p34

STOP AUX DÉPÔTS CLANDESTINS !

Les déchets sauvages et dépôts clandestins d'immondices, c'est quoi ?

On appelle "déchet sauvage" tous types de "petits" détritus/résidus "jetés" ou "laissés tomber par inadvertance" sur la voie publique. Il peut s'agir d'emballages de nourriture ou de boisson, de chewing-gums, de mégots de cigarette, de trognons de pomme, etc.

Ce type de déchet est souvent généré par une consommation à l'extérieur.
On parle de "dépôt clandestin" lorsqu'une personne se débarrasse de ses ordures intentionnellement dans le but d'éviter de payer une taxe ou de passer au parc à conteneurs (recyparcs). Les déchets concernés sont le plus souvent des sacs d'ordures ménagères, des pneus usagés, des déchets de construction, des vieux meubles, bref différents types d'encombrants.

Aujourd'hui, les dommages liés aux dépôts clandestins ont des répercussions non seulement sur l'environnement mais également au niveau social et économique. Ils ont pour effet d'inciter



d'autres personnes à ajouter des déchets supplémentaires.
En effet, le premier domaine de répercussion de ces dépôts est bien entendu l'environnement. C'est également le plus visible. Les déchets tels que les canettes, mégots de cigarettes et déchets alimentaires menacent directement toutes les formes de vie sauvage car il arrive très fréquemment que les animaux ingurgitent ces déchets. Les détritus jetés contribuent aussi à polluer les sols, l'eau et à menacer la biodiversité. À titre d'exemple, un mégot jeté peut polluer 500 litres d'eau.

Ensuite, le second domaine impacté est le niveau social. L'état de malpropreté a pour conséquence, notamment, d'exaspérer les passants, qu'ils habitent la commune ou non, mais également de gâcher la vie en société. De plus, les environnements pollués provoquent un sentiment d'insécurité et sont associés à un taux de criminalité plus important.

Le troisième domaine touché est le niveau économique. Effectivement, le ramassage des déchets abandonnés sur l'espace public engendre un coût extrêmement élevé qui se répercute injustement sur la collectivité.



Que faire ?

La commune met en place des opérations propreté, la chasse aux dépôts clandestins est donc ouverte !

Pour lutter contre ces dépôts, ce sont **22 dispositifs mobiles de surveillance qui sont installés en priorité aux 52 points noirs identifiés dans le Plan Communal de Propreté**. Ces 22 dispositifs sont déplacés chaque semaine pendant la période de l'opération propreté pour couvrir l'ensemble du territoire communal. Ils viennent renforcer les 8 dispositifs présents toute l'année.

Ces nouvelles caméras intelligentes disposent d'objectifs permettant la lecture des plaques d'immatriculation ou l'identification des personnes de jour comme de nuit. Elles sont également équipées d'un algorithme permettant la détection des incivilités ce qui facilite et accélère le travail des agents constatateurs chargés de rédiger les PV.

Sur une période d'un mois, **52 procès-verbaux** ont déjà été rédigés par les agents constatateurs en environnement.

Afin de lutter contre ces délits environnementaux et d'en dissuader les auteurs, le Gouvernement wallon, en date du 10 décembre 2020, a revu certaines sanctions à la hausse :

- **200 euros** en cas d'abandon de mégot, de canette, de chewing-gum, de masque buccal ou de gant ;
- **300 euros** en cas d'abandon d'un emballage (en ce compris les bouteilles en plastique ou en verre), d'un sac poubelle, d'un bidon d'huile usagée, de récipient, de déchets inertes et de déchets d'amiante.

Un dépôt clandestin sur la commune de Flémalle ?
Nous vous invitons à le signaler via l'application **Betterstreet Flémalle** ou par téléphone au **04/234.88.93**

Le tri des déchets

Les bulles à verre

Chaque commune dispose de plusieurs bulles blanches et vertes où les habitants peuvent venir y déposer leurs bouteilles, flacons et bocaux.
La bulle blanche est réservée aux bouteilles et bocaux en verre incolore et la verte aux bouteilles colorées.



Les interdits !
La porcelaine, la faïence, les vitres et miroirs, les ampoules et tubes néon, le cristal et l'opaline, les bouteilles en plastique, en grès, en terre cuite.
Pensez à ôter les bouchons, couvercles et capsules car ils ne sont pas recyclables via la filière des bulles à verre.
Les bouchons en plastique, les couvercles en plastique ou en métal et les capsules métalliques sont à jeter dans le sac PMC.

Il est interdit de déposer du verre, une caisse en carton, un sac en plastique ou tout autre déchet au pied des bulles. C'est une infraction environnementale passible de poursuites administratives et judiciaires !

La bulle est pleine ?

Dirigez-vous vers un autre site de bulles ou revenez plus tard.
Contactez INTRADEL au **04/240.74.74** ou par mail à intradel@intradel.be

Trouvez les bulles à verre via le site internet d'intradel www.intradel.be onglet "bulles à verre"



Les bulles à vêtements

Faire un don de textiles dans une des bulles à vêtements

Les dons doivent être protégés dans des sacs fermés de max 60L, afin qu'ils restent propres, secs et non dépareillés. Grâce à ce geste, le tri des dons collectés dans les conteneurs pourra être optimisé.

Que puis-je mettre dans le conteneur à vêtements ?

- Vêtements
- Lingerie
- Linge de maison,chiffons, essuies et draps
- Paires de chaussures attachées ensemble
- Accessoires textiles
- Maroquinerie

Les interdits !

- Textile déchiré, mouillé ou tâché
- Tapis
- Coussins
- Matelas
- Déchets
- Chaussures dépareillées

Ne rien déposer à côté de la bulle si elle est pleine (pas de sacs de vêtements ou d'autres déchets): c'est un dépôt clandestin, une infraction environnementale, passible de poursuites ministratives et judiciaires !

La bulle est pleine ?

Dirigez-vous vers un autre site de bulles ou revenez plus tard et contactez TERRE au **04/240.58.58** ou ouinfo@terre.be ou contactez le service Environnement qui relaie vers les collecteurs : environnement@flemalle.be ou encore via l'application BETTERSTREET, catégorie Collecte.

Pour savoir où sont installées les bulles à vêtements, consultez le site internet terre.be onglet : Trouvez une bulle

Où se trouvent les bulles à verre ?

Flémalle-Grande
Rue Vieille Fosse carrefour Rue Maréchal Foch
Rue Elva (à côté du n° 196)
Rue de l'Eglise
Place J. Wauters (Rue de la Houillère)
Place de la Centrale

Flémalle-Haute
Rue de l'Industrie
Place du Village
Chaussée de Chokier - face n°74

Les Trixhes
Avenue Piombino
Rue des 15 Bonniers carrefour Les Marnières
Grand Place

Mons-Lez-Liège
Rue Tavalle
Place V. Mottard
Rue des Peupliers - Cité SNT
Rue du Vicinal

Les Awirs
Quartier des Bures
Rue du Palais
Rue L. Legrand
Rue Bois des Moines
Sart d'Avette 4

Ivoz-Ramet
Place F. Gerard (Face à l'Eurospar)
Place Wauthier
Place E. Zola
Place des Thiers

Les Cahottes
Place des Sports

Ramioul
Rue du Pouhon

Où se trouvent les bulles à vêtements ?

Flémalle-Haute
Rue de l'Industrie
Place du Village
Grand'Place
Chaussée de Chokier - face n°74

Flémalle-Grande
Place de la Centrale

Ivoz-Ramet
Place F. Gerard (Face à l'Eurospar)
Place Wauthier
Place E. Zola
Place des Thiers

Les Trixhes
Avenue Piombino
Rue des 15 Bonniers carrefour Les Marnières
Grand Place

Mons-Lez-Liège
Rue Tavalle
Place V. Mottard
Rue des Peupliers - Cité SNT
Rue du Vicinal

Les Awirs
Rue du Palais
Rue Bois des Moines
Sart d'Avette 4

Les Cahottes
Récyparc 2 - Rue de l'Expansion



Les dépôts d'immondices autour des bulles sont passibles de poursuites administratives et judiciaires.

Informations utiles

Chaque ménage peut faire appel aux services de La Ressourcerie du Pays de Liège pour l'enlèvement des encombrants en bon ou en mauvais état (mobilier, déco, vaisselle, livres, jouets, vélos, électroménagers, matériel de chauffage, sanitaires, PVC).C'est gratuit, une fois par an, pour l'évacuation de max. 3 m³. Vous pouvez prendre rendez-vous au **04/220.20.00**. Vous n'êtes autorisé à sortir vos encombrants sur le trottoir que le jour convenu de l'enlèvement.

Les RECYPARCS sont accessibles à chaque citoyen qui peut y déposer ses encombrants, ses déchets verts, etc. La commune dispose de 2 recyparcs.
Plus d'infos sur www.intradel.be

Enfin pour les personnes qui n'ont pas de moyen de déplacement, le service IDESS propose d'emmener les encombrants au recyparc. Leurs tarifs sont adaptés aux petits revenus.Pour plus d'informations, contactez le service au **04/235.10.47** de 8 heures à 12 heures du lundi au vendredi.

Focus sur les agents constatateurs Environnement et Bien-être animal de notre commune



Le décret environnement prévoit la possibilité pour le Conseil communal de désigner des agents qui seront compétents sur le territoire de leur commune pour surveiller et constater les infractions en matière d'environnement. Ces agents disposent de diverses mesures de contraintes allant de l'avertissement préalable à la constatation d'infraction ou encore à l'adoption de mesures de police administrative.

Il existe quatre catégories d'infractions ;

Les infractions de la **première catégorie**, qui, du fait de leur gravité, sont uniquement **passibles de sanctions pénales**.

Les infractions de **deuxième, troisième et quatrième catégories** sont **passibles soit de sanctions pénales soit d'amendes administratives**. La poursuite pénale est du ressort du procureur du Roi. Il poursuit l'infraction et en demande la sanction par un juge de l'ordre judiciaire. L'amende administrative est, quant à elle, infligée par le fonctionnaire sanctionnateur régional ou le cas échéant, le fonctionnaire sanctionnateur communal.

Au sein de notre commune, **deux agents constatateurs sont désignés pour l'ensemble des infractions au Code de l'environnement et un agent est désigné depuis début février exclusivement pour les infractions au Code wallon du bien-être animal.**
Ces trois agents ont suivi une formationcomprenant les principes généraux du droit pénal, l'organisation judiciaire, la constatation des infractions et la rédaction de procès-verbaux, la législation environnementale ainsi que la gestion de conflits.



Axelle Clamart, Agent constatateur aux infractions au Code wallon du bien-être animal



Le Conseil communal a également inséré dans son Règlement général de police diverses infractions qui, si le Procureur du Roi le décide, peuvent être poursuivies par le fonctionnaire sanctionnateur communal.
A titre d'exemple, les dépôts clandestins d'immondices, l'incinération de déchets ainsi que les infractions de troisième catégorie en matière de bien-être animal à savoir de manière non-exhaustive les comportements suivants :

- Le défaut d'identification d'un chien ou d'un chat
- Le défaut de stérilisation obligatoire d'un chat
- La détention d'un animal sans disposer de la compétence ou de la capacité nécessaire
- Le fait de ne pas procurer un abri à un animal dans une prairie
- La détention sans autorisation d'un animal abandonné, perdu ou errant
- Le fait de ne pas restituer un animal perdu à son responsable identifié
- Le fait de détenir sans autorisation un animal non enregistré et non identifié
- Le fait de détenir un animal dont la détention est interdite
- Le fait de ne pas confier des animaux à un refuge quand c'est nécessaire
- L'utilisation de la dénomination « refuge » sans disposer de l'agrément nécessaire
- Le non-respect des conditions de commercialisation des animaux (dont la vente ou la donation d'un animal à une personne mineure)
- Le non-respect des règles et conditions en matière d'annonce et de publicité ayant pour but de commercialiser ou donner un animal
- Le fait de laisser un animal enfermé dans un véhicule, de manière telle que les conditions ambiantes pourraient mettre en péril la vie de l'animal.

Le centre de Flémalle devient une ZONE BLEUE

Après les travaux de revitalisation du centre de Flémalle, afin d'améliorer la mobilité à proximité des commerces et relancer l'attractivité du centre, 11 emplacements de parking ont été réservés au stationnement d'une durée limitée de deux heures. Depuis début janvier, des panneaux de signalisation ont été placés indiquant ces emplacements ainsi que la nécessité de placer un disque de stationnement. Ils sont implantés Grand'Route, entre l'Administration Communale et l'Athénée Provincial Guy Lang, du côté impair de la voie publique.



Disque de stationnement, comment l'utiliser ?

Le disque de stationnement doit être utilisé dans cette zone de stationnement à durée limitée (= zone bleue). Placez simplement le disque de façon bien visible sur la face intérieure du pare-brise en précisant votre heure d'arrivée. L'article 27.1.2. du Code de la Route précise que le conducteur doit positionner la flèche du disque sur le trait qui suit celui du moment de son arrivée. Donc si vous arrivez à 14h10, l'heure reprise sur le disque doit être 14h30.

Quel type de véhicule, que dit la législation ?

Cette disposition est régie par l'article 27 du Code de la Route qui stipule que « tout conducteur qui, les jours ouvrables ou les jours précisés par la signalisation, met un véhicule automobile, un cyclomoteur à quatre roues, un tricycle à moteur ou un quadricycle à moteur en stationnement dans une zone de stationnement à durée limitée, doit apposer sur la face interne du pare-brise, ou à défaut, sur la partie avant du véhicule, un disque de stationnement conforme ».
Les motocyclistes et les personnes handicapées qui disposent d'une carte de stationnement spéciale ne doivent donc pas utiliser le disque.

Combien de temps puis-je stationner ? La durée maximale de stationnement est de 2 heures à compter du moment indiqué par la flèche. Une fois la période permise de stationnement écoulée, vous devez libérer votre emplacement de parking. Vous ne pouvez donc pas simplement actualiser l'heure d'arrivée sur le disque de stationnement !

Quand dois-je mettre mon disque ? Le disque de stationnement doit être utilisé dans cette zone bleue du lundi au vendredi de 8h à 18h. Dès aujourd'hui, une campagne de prévention est mise en place, des affiches sont distribuées aux commerçants.

Vous n'avez pas de disque ? Ceux-ci sont disponibles à l'E-pôle (Rue de la Vieille-Fosse 1) ou à l'accueil de l'administration communale (Grand'Route 287).

Contrôle ? Un agent effectue dès à présent des contrôles, des avertissements sont glissés sur le pare-brise des personnes distraites.

Vous voulez vous stationner pour une plus longue durée ? Il existe 6 parkings gratuits à durée illimitée à proximité de la zone bleue qui permettent d'accéder facilement aux commerces, écoles, bibliothèques, bâtiments communaux.
Pour faciliter la localisation de ces parkings pour le citoyen flémallois mais également pour le visiteur d'un jour, les parkings vont être nommés ce qui permettra un référencement sur Google et sur Waze. De plus, la signalétique vers ces parkings va être optimisée.
Pour améliorer la mobilité au quotidien, respecter le Code de la route, éviter les infractions récurrentes liées au stationnement.

Il est interdit de mettre un véhicule à l'arrêt ou en stationnement :

- en présence du signal E3
- sur les marques en damier composées de carrés blancs apposées sur le sol
- sur les trottoirs et, dans les agglomérations, sur les accotements en saillie
- sur les passages pour piétons et sur la chaussée à moins 3 mètres en deçà de ces passages
- en sens contraire de la marche

Il est interdit de mettre un véhicule en stationnement :

- en présence des signaux E1 , E5 , E7
- à moins de 15 mètres de part et d'autre d'un panneau indiquant un arrêt d'autobus
- devant les accès carrossables des propriétés, à l'exception des véhicules dont le signe d'immatriculation est reproduit lisiblement à ces accès
- sur la chaussée, le long de la ligne discontinue de couleur jaune
- aux emplacements de stationnement pour les véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte spéciale.





L'E-Pole

Guichet unique de l'emploi et de la formation

L'E-Pole est le guichet unique de l'emploi et de la formation à Flémalle. Et pour preuve, pas moins de dix structures au service desquelles oeuvrent en synergie quelque septante-cinq travailleurs sociaux sont réunies à la même adresse : rue de la Veille Fosse, n° 1.

Bilan de compétences, Formations, recherche active d'emploi, jobcoaching, placement en entreprise, l'E-Pole propose un véritable parcours vers l'emploi ouvert à chacun.
Quel que soit le niveau de compétences ou les difficultés et autres accidents de la vie dont ont été affectés celles et ceux qui en poussent la porte, il y existe un accompagnement possible pour tous à l'E-Pole.

Bientôt, un salon de l'emploi !

Aujourd'hui, les structures membres de l'E-Pole sont heureuses d'annoncer l'organisation, sous l'impulsion de l'Echevine de l'Emploi et de la Formation, Sophie Thémont, du salon **« En Route vers l'Emploi »** qui se tiendra le **20 septembre** prochain dans le Complexe sportif Louis Melin, rue Passage d'eau, 4 et vous permettra d'offrir vos talents à de nombreux employeurs !

De nombreux modules de formations

Pour le reste, plusieurs formations prendront cours tout prochainement au sein de l'E-Pole.

A ce titre, l'asbl Perspectives vous propose les modules suivants : **PTMIC (initiation à l'informatique)** d'une durée de trois semaines et dont trois sessions seront organisées du **25 avril au 13 mai, du 16 mai au 3 juin et du 13 juin au 1er juillet prochain et Web Welcome (initiation au Web et aux outils numériques pour personnes étrangères)** dont la prochaine session sera organisée **du 22 avril au 30 juin prochain.**

Par ailleurs, nous pouvons d'ores et déjà annoncer la reprise, juste après les vacances d'été, les formations suivantes :

- **BILAN ET PROJETS** (septembre à décembre 2022)
- **RÉALISATION MULTIMÉDIA POUR L'E-COMMERCE** (septembre 2022 à juin 2023), Animation et technique de radio (septembre 2022 à juin 2023)
- **RÉGIE DE SPECTACLE, SON ET LUMIÈRE** (septembre 2022 à juin 2023)
- **REMISE À NIVEAU EN FRANÇAIS** (début octobre 2022),
- Français langue étrangère (d'octobre 2022 à juin 2023)
- **CITOYENNETÉ POUR PERSONNES ÉTRANGÈRES** (septembre 2022).

L'équipe de l'asbl Perspectives se tient à votre disposition pour tout renseignement au **04/267.68.40.**

Infos :
E-Pôle, rue Vieille Fosse, 1
Ouvert de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
04/267 60 10
emploi@flemalle.be



La fête des fruits !

C'est de saison dans nos écoles communales



Depuis la fin du mois d'octobre 2021, tous les enfants de nos 18 implantations (classes maternelles et primaires) reçoivent gratuitement (1 fois par semaine) 1 fruit de saison comme collation.

Promouvoir les bienfaits d'une alimentation saine dès le plus jeune âge

Grâce au soutien de la Région Wallonne via un programme européen d'envergure, chaque école peut bénéficier de fruits de saison issus de producteurs locaux, pour le plus grand bonheur des petits comme des grands qui les croquent à pleines dents au moment de la récréation.
C'est ainsi qu'en ce début d'année, les enfants sont littéralement tombés dans les pommes.
Suivront les poires, les fraises et les légumes divers, toujours de saison.
Loin d'être une opération ponctuelle, cette initiative s'inscrit dans la continuité des apprentissages impulsés depuis longtemps par les équipes éducatives de nos différentes écoles.

La Nature est une fête qui n'a pas de fin

Notre verte commune regorge de vergers, de bois ou de parcs et les enseignant(e)s s'en donnent à cœur joie pour faire découvrir aux élèves les merveilles du cycle des saisons et la variété incroyable des fruits et des légumes de la terre.
Que ce soit par l'intermédiaire de la création d'un potager, par la découverte de la nature lors de balades dans les bois avoisinants, la création de bacs potagers au sein de l'école, la préparation de recettes ou la lecture d'ouvrages « jeunesse », toutes les occasions sont propices à faire des liens entre la pratique et les savoirs au sujet du monde vivant qui nous entoure, qui pousse, qui évolue, ...

L'éducation nutritionnelle de nos enfants est importante, leur assiette est essentielle

C'est pourquoi nous veillons aussi, en étroite collaboration avec la cuisine centrale du CPAS, à proposer une alimentation saine et équilibrée lors des repas chauds.
En privilégiant les circuits courts tout en respectant :

- L'écologie, en utilisant des légumes et des fruits de saison, des produits frais et locaux, ...
- La durabilité, en limitant au maximum notre empreinte écologique et en privilégiant les producteurs du terroir.
- La solidarité, avec des prix démocratiques accessibles à toutes les familles et même la gratuité pour certaines écoles maternelles en encadrement différencié.
- L'équité, en proposant une alimentation variée qui convient à toutes et tous, tout en tenant compte des singularités de chacun(e).

Si le fruit a son jour, les questions d'écologie, de développement durable et d'alimentation équilibrée sont quotidiennes pour l'ensemble de nos écoles communales.



Les centres de vacances de notre commune

Des lieux de découvertes, d'expression, de créativité, de détente et de rencontres pour les enfants

Depuis de nombreuses années, la commune propose à tous les enfants flémallois des vacances actives pendant l'été.
Organisés par le service de l'accueil extrascolaire, les centres de vacances rassemblent chaque année plus d'une centaine d'enfants autour de la pratique du sport, d'activités variées (expression corporelle, jeux en plein air, éveil artistique, bricolages ou activités « nature ») et des journées thématiques.
C'est ainsi que tout au long de l'été 2021, pas moins de 120 enfants ont participé avec un enthousiasme non dissimulé au programme très varié (et toujours adapté à leur âge) que leur ont concocté les 16 animateurs chargés de leur encadrement.

Au programme il y avait donc :

- Des projets sur des thématiques différentes (une par semaine) : de l'univers du cirque à celui de Koh Lanta en passant par celui des jeux olympiques ou tout simplement une semaine découverte.
- Les défis « rando », en collaboration avec le service du tourisme de Flémalle, qui ont permis aux enfants de découvrir leur commune, mais aussi de se surpasser.
- Les châteaux gonflables amenés directement sur place (grâce à « Amuz' et vous ») et qui ont ravi les petits et les grands. (Amuz' et vous est une activité du service extrascolaire de la commune de Flémalle. Véritable village gonflable accessible aux enfants de 2 à 12 ans).

Il y avait aussi une thématique caractéristique de l'esprit des centres : La semaine de la « fête en folie » ou à « chaque jour sa fête ». Les enfants ont ainsi pu fêter Halloween, le carnaval, participer à des chasses aux œufs et réaliser un spectacle de fin d'année.

En somme, un été bien agréable pour les enfants ! Un bilan très positif pour toute l'équipe encadrante des centres de vacances qui a rempli avec succès sa mission d'accueil ! Et surtout le plaisir partagé d'avoir contribué à l'épanouissement estival de l'ensemble des enfants présents !
C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que nous repartons pour une nouvelle édition à l'été 2022 prochain, avec de nouvelles thématiques et une énergie toujours aussi débordante.

Qui peut y participer ?

- Les enfants flémallois ayant fréquenté une école maternelle ou primaire flémalloise durant l'année scolaire 2021-2022.
- Les enfants dont l'un des parents justifie d'un emploi sur le territoire de la commune de Flémalle.

Participation financière ?

Forfait de 30 € MAXIMUM (gratuité appliquée à partir du 3ème enfant présent). Les enfants s'inscriront par semaine d'activités.

L'organisation quotidienne prévoit :

- l'accueil des enfants par journée complète, les excursions et différents sports et activités ;
- une garderie le matin et le soir ;
- un transport gratuit pour les centres de vacances est organisé ; le repas de midi ainsi que les collations du matin et de l'après-midi (produits laitiers, jus de fruits, friandises).

Comment s'inscrire ?

A l'aide d'un formulaire (possibilité d'inscription en ligne) disponible dès la mi-mai au service de l'Accueil extrascolaire et disponible sur le site officiel de la commune/services communaux/accueil extrascolaire/centre de vacances.

Renseignements complémentaires :
Service de l'Accueil extrascolaire : Mme Sandie Krusy (de 9h00 à 16h00)
04/235.11.03 - sandie.krusy@flemalle.be







Budget participatif

3e édition

Soumettez vos projets pour vos quartiers entre le 1er mai et le 30 juin 2022

La commune de Flémalle alloue un budget de 30 000 euros par an pour des projets de quartier imaginés par les citoyens. A partir de vos idées et suite à une sélection des projets les plus adaptés, la Commune investira des parts variées de cette enveloppe pour les concrétiser. Dans vos quartiers, c'est le moment de se réunir autour d'un projet qui vous tient à cœur et que vous souhaiteriez voir se concrétiser !

QUI PEUT PARTICIPER ?

1. Les groupes de citoyens,
2. Les conseils consultatifs communaux,
3. Les comités de quartiers,
4. Les ASBL flémalloises.

Si vous souhaitez participer et que vous ne faites pas encore partie d'un groupe de citoyens, vous pouvez vous manifester auprès du service Participation Citoyenne qui vous mettra en contact avec d'autres habitants de votre quartier.

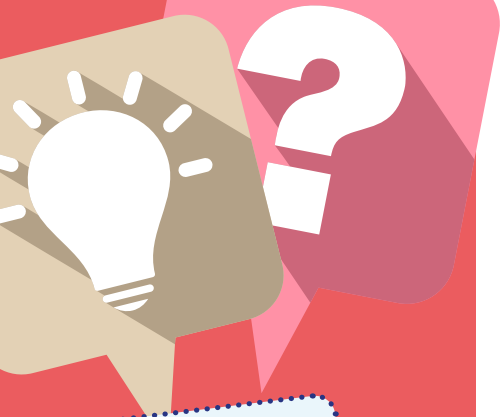
COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer, vous devez :

- Répondre aux rubriques mentionnées ci-dessous de l'appel à projet par courrier ou par email avant le 30 juin 2022. Vous pouvez soumettre un maximum de 3 projets par groupe de participants.
- Vous engager à suivre l'évolution du projet jusqu'à sa réalisation en assistant aux diverses réunions de développement et de préparation du projet.

APPEL A PROJETS

1. Donnez un nom à votre projet.
2. Coordonnées des porteurs de projets.
 - Personne de contact : Nom et prénom - Adresse - Téléphone - Email
 - Liste des membres du groupe de citoyens : Noms et prénoms
3. Quartier et lieu précis du projet.
4. Description du projet et explication des besoins du quartier auxquels répond le projet.
5. Liste du matériel nécessaire à la réalisation du projet et 1ère estimation des coûts.
6. Pour illustrer votre projet, envoyez –nous des photos du lieu, de votre groupe de citoyens, des dispositifs que vous souhaitez avoir ou encore une vidéo de présentation.



THEMATIQUES POSSIBLES

- Amélioration des espaces publics et du cadre de vie
- Loisirs
- Développement durable
- Propreté publique
- Mobilité
- Sécurité

THEMATIQUES POSSIBLES

1

Nous avons une idée pour notre quartier

1 mai > 30 juin

Vous proposez vos idées pour améliorer le cadre de vie dans votre quartier ou dans la commune

2

La Commune étudie notre idée

Les services communaux compétents font une analyse technique, juridique et financière de toutes les idées proposées. Ensuite, un retour sur la faisabilité du projet sera fait auprès des participants

3

Le jury vote et priorise les idées

Un jury, composé de 5 conseillers communaux et de 5 agents techniques de l'Administration communale, choisira un nombre limité de projets en fonction de l'enveloppe disponible de 30 000 euros, de la pertinence des projets et des priorités par quartier.

4

Mise en œuvre des projets

Le temps de réalisation variera en fonction de la nature des projets et du mode d'exécution choisi.

Imaginer un projet pour son quartier n'est pas toujours simple. C'est pourquoi, si vous n'êtes pas sûrs de la faisabilité d'un projet, vous pouvez contacter le service Participation Citoyenne pour avoir plus d'informations.

Par téléphone : **04/325.08.21**
du lundi au jeudi de 9h à 16h.
Par email : **participation.citoyenne@flemalle.be**
Par courrier : **Service Participation Citoyenne, Grand'Route, 287 - 4400 Flémalle**

BUDGET PARTICIPATIF 2021 : **LES RÉSULTATS** !

En 2021, a eu lieu la 2ème édition du budget participatif de notre commune ! Lors de cette 2ème édition, 14 projets ont été proposés par différents groupes de citoyens. Principalement par des comités de quartiers et des groupes d'habitants d'un même quartier.
Pour respecter l'enveloppe annuelle de 30.000€ accordés au budget participatif, tous les projets n'ont pas pu être retenus. Cependant, nous remercions vivement les citoyens pour leur participation ! En effet, chaque idée permet de mieux connaître les besoins des habitants en termes d'amélioration du cadre de vie.

En 2020, ce sont les entités des Cahottes, des Awirs et de Souxhon qui ont vu leur projets acceptés. La plupart d'entre eux sont réalisés ou en cours de réalisation.

En 2021, 8 projets ont été retenus, pour les entités de Flémalle-Grande, de Flémalle-Haute, d'Ivoz-Ramet et des Awirs.

Awirs

- Amélioration du City Stade des Awirs, proposé par un groupe de jeunes utilisateurs du terrain de foot.
- Mise en place d'un panneau pour la valorisation touristique de l'oeil de l'Areine, proposé par le comité Qualité Village des Awirs.

Flémalle-Grande, quartier du Parapluie

- Commande de gobelets réutilisables pour les festivités du comité de quartier du Parapluie, proposé par le comité de quartier le New Parapluie.
- Rénovation du local du comité de quartier du Parapluie, proposé par le comité de quartier le New Parapluie. Remarque : ce projet sera financé par un budget différent car il correspond à l'action 6 du Plan Stratégique Transversal en cours.

Flémalle-Haute, quartier du Thiers des Trixhes bas

- Réalisation d'une fresque murale dans la rue Thiers des Trixhes proposée par un groupe d'habitants.
- Placement d'un panneau d'affichage d'information sur la Place du Village. proposé par un groupe d'habitants.

Ivoz-Ramet, Ramioul et quartier du Gros-Chêne

- Embellissement d'un talus à Ramioul, proposé par un groupe d'habitants de Ramioul.
- Amélioration de la plaine de jeu du Gros-Chêne, proposé par le comité de quartier du Gros-Chêne.

La réalisation des projets cités ci-dessus sont en cours. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de la commune de Flémalle sur l'onglet "Budget participatif 2021" : http://citoyen.flemalle.be/pages/index/index/id/1764/lang/fr



Maquette du panneau touristique de l'œil de l'Areine à voir bientôt aux Awirs

SOLITUDE ET ISOLEMENT, LUTTONS ENSEMBLE !

Notre commune, attentive et soucieuse du bien-être de ses aînés, a lancé une campagne d'information afin de lutter contre l'isolement social et souhaite aller à la rencontre de ses seniors.Un courrier explicatif leur a été adressé pour convenir d'une entrevue, afin de les soutenir dans leurs démarches et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien.

Des actions sont mises en place !

L'Administration communale de Flémalle, partenaire de la Croix-Rouge, développe le service HESTIA sur notre territoire flémallois.
HESTIA, de quoi s'agit-il ? Une équipe de bénévoles peut vous rendre visite régulièrement afin de partager un moment de convivialité et de solidarité.
Nous recherchons actuellement des bénévoles et des coordinateurs pour soutenir l'action.
Pour tout renseignements, n'hésitez pas à contacter nos services au 04/325.08.21 ou par email à l'adresse particpation.citoyenne@flemalle.be



infos
Service du Bien-être animal
Administration Communale
Grand'Route, 287 - 4400 Flémalle
04/234.89.06
axelle.clamart@flemalle.be

Le service du Bien-être animal à la rencontre...



... des Ambassadeurs !

Nous vous en parlions lors de la dernière édition du « Vivre à Flémalle », le service recherchait des ambassadeurs dans les quartiers. Pour rappel, l'ambassadeur du bien-être animal a pour mission principale de servir de relais entre le service et les citoyens de son quartier.
Les premiers candidats se sont fait connaitre et une trentaine d'entre eux ont été désignés par le collège communal fin 2021.

Le 24 février dernier a eu lieu la première réunion de ceux-ci avec le service. Au programme, retour sur les actions du service, pose des balises de leurs missions et surtout, geste symbolique, remise de leur casquette et de leur portfolio contenant tous les documents utiles à leur fonction.

C'est donc avec des flyers les présentant, des autocollants « sauvez aussi mes animaux », des formulaires de demande de prime à la stérilisation des chats domestiques, des cocottes,... qu'ils sont repartis chez eux, bien déterminés à sensibiliser leurs quartiers respectifs et peut-être donner l'envie à certains de leurs voisins de rejoindre l'aventure des ambassadeurs du Bien-être animal !

Si vous souhaitez devenir ambassadeur du bien-être animal sur notre commune, n'hésitez pas à contacter le service !



Polo et son maître, Frédéric Vandelli, Echevin du Bien-être animal

... de Polo !

Monsieur Vandelli, présentez-nous Polo ?
Polo est un futur chien d'assistance arrivé dans notre famille depuis mi-décembre. Il vient de l'ASBL « Osmose » et restera avec nous toute la durée de sa formation c'est-à-dire environ 2 ans.

Pourquoi avoir voulu accueillir Polo ?
C'est un choix familial, et même plus précisément une demande de ma fille. Elle est très sensible aux personnes présentant des handicaps et souhaitait s'investir auprès d'elles. Après une porte-ouverte chez « Osmose », l'idée a germé dans nos têtes et après de longs mois de réflexion, nous nous sommes lancés dans l'aventure !

Et donc former Polo, ça consiste en quoi ?
Déjà il faut lui apprendre les bases élémentaires de l'éducation comme demander à sortir pour faire ses besoins et ne pas faire sur le tapis du salon (rires).
Mais nous devons aussi lui apprendre des ordres plus spécifiques pour son

futur bénéficiaire comme aboyer lorsqu'il y un danger.
Et enfin et surtout, il faut le prendre absolument partout pour lui apprendre à se tenir correctement en tous lieux, et avoir des réactions adaptées à toutes les situations humaines.

Concrètement, comment est reçu Polo dans les lieux publics comme les commerces et les restaurants ?
Assez bien une fois qu'on explique qui il est. Le plus dur est de faire comprendre aux gens qu'il faut agir comme si il n'était pas là et ne pas le caresser ou l'appeler. En effet, Polo doit comprendre qu'il doit être totalement disponible pour son bénéficiaire et qu'il n'est pas « simplement » un chien de compagnie.

On vous a déjà refusé l'accès à un lieu à cause de Polo ?
Pas pour le moment et encore heureux car c'est interdit ! Les chiens d'assistance doivent être acceptés partout. Et c'est d'ailleurs une action de sensibilisation que nous sommes en train de mener avec la cellule du bien-être animal de la commune. Nous allons à la rencontre des commerçants pour les conscientiser et leur offrir un visuel à apposer sur leur vitrine.

Une dernière question, vous ne redoutez pas la séparation dans deux ans ?
Oh si évidemment ! Et je suis persuadé que ce sera bien plus difficile que ce que j'imagine. Mais nous savons aussi avec ma compagne et notre fille que nous aurons participé à faciliter énormément le quotidien d'une personne en situation de handicap.

… des professionnels du Bien-être animal !

Le **samedi 2 juillet**, au Hall Omnisports André Cools, se déroulera le premier salon du bien-être animal de Flémalle.



Totalement gratuit et animaux admis, le salon regroupera énormément d'acteurs du bien-être animal comme GAIA, des refuges, des ASBL, des éducateurs canins, des toiletteurs,…

Des démonstrations et ateliers auront lieu tout au long de la journée, comme l'Animal Rescue Team des pompiers qui nous montrera comment se déroulent les interventions avec les animaux.

Alors rendez-vous de 9h à 17h ce 21 mai et pour en savoir plus sur le salon notamment les horaires des animations, rendez-vous sur le site internet de la commune et sur l'évènement Facebook !

… de l'agent constatateur Bien-être animal !

Madame Clamart, vous êtes la responsable du service du Bien-être animal de la commune mais depuis février vous êtes également agent constatateur bien-être animal… En quoi consiste votre nouvelle fonction ?
Cela signifie que dorénavant je peux constater toutes les infractions du code wallon du bien-être animal et dresser des procès-verbaux.

Nous n'avions pas déjà des inspecteurs de police pour cette tâche ?
Nous avons en effet la chance sur la commune de Flémalle d'avoir deux inspecteurs référents bien-être animal très compétents. Cependant même si ils font un travail remarquable, ils doivent parfois mettre la priorité sur d'autres missions que les animaux, d'autant plus quand la vie des animaux n'est pas directement menacée et qu'il s'agit d'infractions mineures. C'est alors que j'interviens en tant qu'agent constatateur.

Pouvez-vous nous expliquer comment se déroule un dossier, du dépôt de plainte à la sanction ?
Pour vous expliquer, je vais prendre 2 cas de figures, même si il en existe bien plus, car en fonction de la catégorie d'infraction, le déroulement et la sanction sont bien différents…
Commençons par une infraction mineure, dite de troisième catégorie, comme la vente de chiots sans agrément d'éleveur…



Je suis informée d'une vente illégale de chiots chez madame X. Je me rends chez la suspecte et constate qu'en effet madame X vend bien des chiots, non identifiés et surtout sans agrément d'éleveur. Je dresse un PV et mon travail à moi s'arrête là ! Les infractions de troisième catégorie faisant partie depuis 2020 de notre règlement général de police, c'est notre agent sanctionnateur communal qui prend la main et peut s'occuper de la sanction administrative. Pour ce type d'infractions, l'amende peut aller de 50 € à 10 000 €.
On adresse également une copie du PV à l'agent sanctionnateur régional et au parquet dans le cas de récidive future.
Prenons maintenant un cas plus grave de maltraitance animal…
Je suis informée que dans le jardin de monsieur Y, un chien est attaché 24h/24 sans abri, sans eau, ni nourriture. Une fois sur place, le constat est flagrant, le chien est clairement en souffrance sévère. Dans ce cas, en tant qu'agent constatateur, je peux prendre la décision de saisir l'animal.
Ce dernier est placé en refuge, et un PV est dressé ainsi qu'une ordonnance de saisie. Mais dans ce cas de figure, nous sommes en infraction de deuxième catégorie. L'agent sanctionnateur communal n'est plus compétent, c'est le parquet qui l'est. Le PV est donc envoyé au Cabinet vert qui décidera de poursuivre l'instruction ou d'envoyer le dossier chez l'agent sanctionnateur régional. Une fois de plus, une fois le PV dressé, je n'ai plus aucun pouvoir sur le dossier.

Pour terminer, que conseillez-vous de faire aux citoyens qui seraient témoins de non-respect du code wallon du bien-être animal ?
Dans le cas d'une infraction « mineure » soit vous contactez le service directement par mail ou par téléphone, soit vous contactez le commissariat. La plainte sera traitée anonymement ou non selon votre demande dans les meilleurs délais.
Dans le cas de faits graves, et de danger de mort imminente d'un animal, contactez le 112 ou le 1718 (unité de bien-être animal de Wallonie) pour une intervention immédiate !



La saison touristique est lancée !



L'agenda annuel devient trimestriel

Pour cette saison touristique 2022, l'Office du Tourisme de Flémalle vous propose un agenda trimestriel dans lequel vous retrouverez des chasses au trésor en famille, des visites guidées du château d'Aigremont, des villages de Souxhon et de Chokier ainsi que des balades thématiques comme, par exemple : « Soupes, tisanes, cordes, paniers… Plantes à tout faire de nos sentiers » ou encore pour les plus sportifs : « Circuit d'une carrière à l'autre ».

Le dimanche 24 avril se tiendra le traditionnel marché aux fleurs de Chokier. A cette occasion, une visite guidée du village historique sera organisée ainsi qu'une balade thématique « l'herbier sauvage de Chokier » pour partir à la recherche des cousines sauvages de nos fleurs en pot.

Le dimanche 1er mai sera consacré à une nouvelle édition de « La vie de château en famille », en partenariat avec le secrétariat des Journées du Patrimoine. A cette occasion, le château d'Aigremont vous



ouvrira ses portes gratuitement. Des visites guidées dont une spéciale « enfants » vous seront proposées ainsi qu'une chasse au trésor afin que les enfants découvrent le château de façon ludique avec leurs parents. L'Asbl « Hearth's Angels » sera présente avec son bar à crêpes et barbecue au profit de souhaits de patients en soins palliatifs.

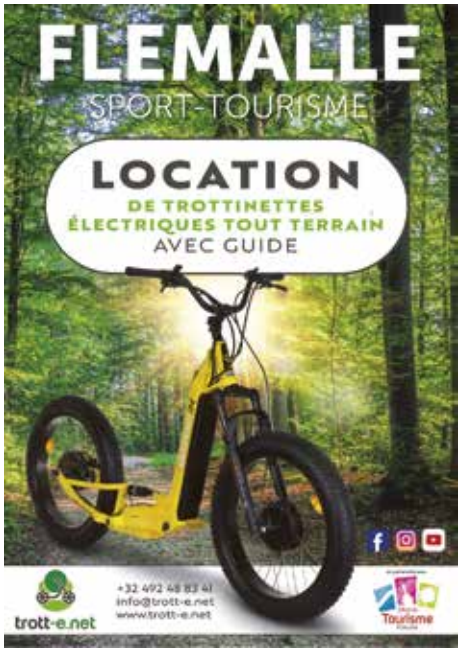
Retrouvez l'agenda complet sur tourisme.flemalle.be

Envie de vous aérer tout en vous amusant ?

L'Office du Tourisme vous propose toute l'année des activités ludiques à faire en toute autonomie. Vous aurez le choix entre la chasse des Nutons, le rallye-nature « les 5 sens en éveil », les Nouvelles légendes de Chokier et … une nouveauté pour l'été 2022 ! A suivre ….
Infos : tourisme@flemalle.be

Envie de sorties plus sportives ?

Découvrez nos sentiers en trottinettes électriques avec « Trott-e.net » ! Plusieurs parcours de niveaux différents disponibles. Enfants admis !
info@trott-e.net



Vous préférez le virtuel ?

Explorez la grotte de Lascaux au Préhistomuseum ou arpentez les galeries du Fort de Flémalle avec un casque virtuel vous permettant de comprendre comment était aménagé le Fort et dans quelles conditions les soldats devaient y vivre !
info@prehisto.museum
fortdeflemalle@live.be



Nous équipons les sentiers touristiques !

Enfin, notre commune bénéficiant d'un large réseau de chemins et sentiers en pleine nature, nous étofferons nos aménagements pique-nique pour cet été 2022 afin de vous permettre de profiter pleinement de nos balades pique-nique.



Nouveau guide touristique !

Un nouveau guide touristique est en cours de préparation afin de vous aider à découvrir « les trésors » que recèle notre commune. Celui-ci sera bientôt disponible à notre office et téléchargeable en ligne sur le site flemalle.be.

Suivez-vous !

Vous retrouverez le détail de nos activités sur notre page Facebook et le site internet de la commune : tourisme.flemalle.be.

Envie de participer à nos activités ?

Réservation obligatoire via l'onglet billetterie sur : tourisme.flemalle.be ou directement à notre office.

Restez connectés afin de suivre nos actualités, découvrir nos nouveautés et notre prochain agenda trimestriel

Office du Tourisme Flémalle
Wallonie tourisme CGT



VOTRE COMMUNE ZERO DECHET

En 2021, Flémalle a continué sa course contre les déchets. En effet, plusieurs nouvelles actions ont vu le jour.

> « Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas »

Chacun sa gourde

En moyenne nous buvons 2 litres d'eau par jour. Cela représente environ 485 bouteilles en plastique de 1,5 litre. Si elles sont correctement pliées et empilées, elles remplissent 10 sacs PMC. Même si elles sont récoltées, elles ne sont pas encore toutes recyclées (+- 85%).

Afin de réduire les déchets occasionnés par les bouteilles d'eau fournies aux ouvriers, tous les ouvriers communaux ont reçu une belle gourde isotherme de 1,5 litre.



Ils ont également été sensibilisés sur l'eau du robinet. Celle-ci est parfaitement contrôlée et coûte beaucoup moins cher que l'eau en bouteille.Dans cette continuité, le placement de plusieurs fontaines à eau est prévu dans leurs installations.

L'eau a un prix !
Eau en bouteille : entre 0,33 et 0,88 €/litre
Eau du robinet : 0,005 €/litre
Entre 60 et 180 fois moins cher !
Pour une famille de 4 personnes, cela représente une économie potentielle **de 940 à 2500 € par an !**

Entretien au naturel

Le ménage se met au vert. Fini la javel, l'ammoniaque et autres produits cracra !!
D'ici quelques mois tous les produits (ou presque) pour le ménage des bâtiments communaux seront exclusivement des produits respectueux de l'environnement, labellisés. Le matériel devient également plus durable. Les torchons et les lavettes passent au microfibre, matière qui permet de nettoyer de manière écologique avec une bonne réduction des produits de nettoyage.

Une école pilote zéro déchet

Parce que l'apprentissage se fait dès le plus jeune âge, l'école des Cahottes souhaite s'inscrire dans une vision zéro déchet.
Nos élèves vont installer un poulailler et un compost, qui leur permettront revaloriser leurs déchets organiques et faire maigrir leur poubelle de façon significative.
En parallèle, un travail d'étude est mené au niveau de la cantine (questionnaire, pesées, analyse). Après une première analyse, des adaptations seront menées en partenariat avec le CPAS qui prépare les repas.
Un gros travail sur le tri des déchets va également commencer. Après une formation sur le tri des déchets, ils verront apparaître des bacs de couleurs, de nouvelles affiches et des ilots de tri qui aideront nos élèves à mieux s'y retrouver et à ainsi mieux trier.

Langes lavables



Depuis le 1er janvier 2022, **les langes jetables ne peuvent plus être déposés dans le conteneur vert-organique** car ils ne comportent pratiquement plus que du plastique et des produits chimiques. Ainsi, ils devront maintenant être mis dans les résiduels. Le coût des déchets résiduels va de 0,25€/kg jusqu'à 0,5€/kg dans les cas extrêmes.
Afin de faire un geste pour votre enfant, pour la planète et pour votre portefeuille, il existe une alternative : le lange réutilisable
Pourquoi pas ? Le lange lavable n'est plus celui de nos grands-parents et reste le moyen le plus écologique (ce qu'on jette est 100% biodégradable et compostable) et économique de changer les couches de nos enfants. Voici quelques avantages :

- Contrairement aux idées reçues, ils sont préformés et confortables ;
- Ils sont aussi faciles d'emploi que les jetables ;
- Ils sont en général fabriqués à partir de matières naturelles ;
- Ils sont enveloppés de matériaux imperméables ;
- Il existe plusieurs marques avec chacune leurs spécificités (modèles, tailles, matières, ...).

De plus, la prime Intradel à l'achat ou à la location est prolongée en 2022. Les citoyens qui suivent la formation Intradel et ensuite remettent les preuves d'achat de LL ont la possibilité de bénéficier d'une prime allant jusqu'à 200€.

En moyenne, un enfant portera des langes jusqu'à l'âge 2 ans et demi. Durant ce laps de temps, il produira entre 850 et 1000 kg en langes jetables.
Cela engendre des coûts en déchets : Un ménage de 4 personnes à droit à 50kg/an/personne et 12 levées.
En mettant les conteneurs 2 x /mois : 26 – 12 = 14 levées supplémentaires x 0,75 € = 10,5 €
400 kg en année 1 et 2, soit 200 kg en plus : 200 x 0,25 = 50 €
Total : 60,5 € de frais de déchets/an
Auxquels il faut ajouter les frais des déchets résiduels des autres personnes du ménage et le prix d'achat des langes

Les crèches s'y mettent également...
Nos puéricultricesont commencé à se former pour pouvoir accepter les enfants qui viennent avec leurs propres langes lavables.

Contenants bienvenus

Fini les barquettes en plastique ou en frigolite, terminé les feuilles d'emballages en papier et plastique, emportez vos propres boites réutilisables chez le boucher, le fromager ou encore le poissonnier, dans les commerces de proximité ou les grandes surfaces, à la découpe.



- Payerez-vous plus cher car il y aura le poids de votre boîte ? NON car le commerçant remettra sa balance à 0g avant de peser votre aliment.
- Il refuse à cause de l'AFSCA ? L'AFSCA n'interdit pas d'utiliser des contenants réutilisables. Si le commerçant refuse, dialoguez avec lui
- Le contenant doit être propre et adapté à la nourriture
- Les boîtes de marque coutent cher ? Il n'est pas nécessaire de racheter une collection de boîtes, peut-être avez-vous déjà les contenants qui conviennent (une boîte de glace, un plat préparé,...)
- Privilégiez les boites transparentes

Dès le mois de mars, vous pourrez facilement repérer les commerces qui acceptent vos contenants grâce à cet autocollant collé sur leur vitrine.

Ateliers initiation au zéro déchet

Se lancer dans le zéro déchet n'est pas toujours facile, on ne sait pas par quoi commencer. L'échevinat de l'environnement s'est allié à Intradel afin d'organiser 6 ateliers d'initiation au zéro déchet. Ceux-ci étaient animés par un expert en la matière et étaient totalement gratuits. Durant ces ateliers, les participants ont pu bénéficier de conseils, se poser un tas de questions, échanger avec les autres participants et surtout fabriquer un produit d'entretien et un produit cosmétique. Six ateliers ont eu lieu entre octobre 2021 et février 2022

Une Ecoteam communale

Qu'est-ce qu'une Ecoteam ? Une Ecoteam est ungroupe composé de membres du personnel dont la priorité sera de créer un environnement de travail plus durable
Votre commune prend ses responsabilités pour minimiser son impact sur l'environnement. Aussi, une équipe venant des divers bâtiments communaux vient de se constituer afin d'agir pour le respect de l'environnement, de prendre en compte l'intérêt des générations futures, de repenser les pratiques internes pour les économies d'énergie, d'eau, la gestion des déchets, l'alimentation durable, la mobilité, la biodiversité,...
Une première réunion a eu lieu en février 2022. Que de beaux projets en perspective...

A vos agendas !
SEMAINE SANS PESTICIDE : 20-30/3
GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS : 25-28/3
ELAGAGE INTERDIT : 1/4 - 30/9



Ça bouge à la bibliothèque!

De nouveaux projets et des animations prennent vie

"Ma Bibliothèque rêvée"

Sous la houlette de notre nouvelle animatrice culturelle, un groupe de citoyens investis dans la construction de la vie culturelle de la bibliothèque se réunissent environ une fois par mois. De ses rencontres émanent une multitude d'idées ce qui donne naissance à des nouvelles représentations et des nouveaux concepts.

En voici quelques exemples :

« L'identité de genre » : accueil de « Camille Pier », Auteur et Artiste multiple autour de l'identité de genre. Nous aurons le plaisir de le découvrir à travers son spectacle « La nature contre nature » en partenariat avec le CCF de Flémalle.

- **« Le bien-être »** : le besoin de nous reconnecter à nous-mêmes, à la nature est omniprésent dans le développement de nos activités. Deux animations autour de la lithothérapie ont ouvert des nouvelles perspectives de programmation.
- **Des balades et ateliers en pleine conscience** seront planifiés tout au long de cette année, certains proposés en collaboration avec l'Échevinat de la santé et l'Office du Tourisme.
- **Des rencontres et sorties pédagogiques** organisées en fonction de la vie culturelle flémalloise. Des visites participatives sous forme d'ateliers,





d'échanges, d'expositions, en pleine conscience... notamment en partenariat avec le Centre Wallon d'Art Contemporain, le Centre Culturel.

- **« L'atelier Théâtre »** : il s'agit de créer un spectacle de A à Z : réalisation de la scénographie, du scénario et de la mise en scène via des techniques d'expression telles que l'improvisation, l'écriture et le mouvement via « Laban ». Le fil conducteur de la création : L'émancipation de la Femme à travers les âges. De Madame de Sévigné à Virginie Despentes, en passant par Olympe de Gouges, Claire Lacombes, Marie Curie, Simone de Beauvoir... Salons littéraires et liberté des femmes ont influencé et inspiré la dramaturgie. L'identité de genre est déconstruite au bénéfice du changement. Un univers décalé, enjoué, agrémenté d'ambiances radiophoniques vous emmènera dans des atmosphères « steampunk » revisitées, très Alice aux pays des...
- **Un événement « culture Manga »** sera organisé **le samedi 14 mai 2022** dans les jardins de la bibliothèque : animations diverses autour de l'univers des mangas, exposition

En collaboration avec l'Athénée Guy Lang, le CCF et de nombreux passionnés du Japon.

Vous avez envie de participer à « Ma Bibliothèque rêvée » ?

Vous trouverez les différentes dates des projets, des ateliers et des activités sur la page Facebook « Nath Bibliothèque de Flémalle ».
Contact : Nathalie SERESSIA :
04/233.93.68

Les ateliers "Lectures/ Rencontres"

Vous avez des choses à découvrir, à raconter, à lire, à partager ?Votre bibliothécaire Jessica vous propose un espace de rencontre et de discussion ouvert à tous sans conditions d'âge. Les participants peuvent aussi apporter les lectures qu'ils souhaiteraient partager.
Une fois par an un grand quiz littéraire est organisé ainsi qu'une rencontre avec un auteur. Gratuit !
Un vendredi par mois, de 17h30 à 19h00

Les dates du premier semestre 2022 :

- **22/04** Soirée quiz littéraire
- **20/05** Venez présenter votre dernier coup de coeur
- **17/06** Lecture commune

Réservations obligatoires au 04/233.93.68 ou par mail : bibliothequeramet@gmail.com

Les Heures du conte

Place à l'émerveillement avec les heures du conte organisées à la Bibliothèque Jeunehomme ainsi qu'à la bibliothèque de Ramet.
Petits et grands, se laissent porter vers de mystérieuses contrées peuplées de personnages fantastiques !
Nous pouvons également proposer à vos enfants une nouvelle manière de raconter des histoires. La bibliothèque propose ainsi régulièrement des séances de lecture plaisir "Kamishibai". Il s'agit d'une technique de contes japonaise consistant à faire défiler des images dans un castelet en bois au fur et à mesure de l'histoire.
Jessica Poncin étant également auteure jeunesse a proposé des ateliers créatifs durant lesquels les enfants ont découvert des textes inédits et les ont illustré (réalisation de minis livres pop-ups).



Pour tous renseignements : 04/233.93.68 ou par mail : bibliothequeramet@gmail.com

Les Bibliothèques de Flémalle c'est aussi :

- Des collections nombreuses et variées : romans, documentaires, BD, biographies, albums jeunesse, mangas, revues, journaux renouvelées régulièrement.
- Une présentation régulière des nouvelles acquisitions.
- Des visites de classes.
- Un accompagnement documentaire à tout usager qui le demande.
- Un appui aux associations locales.
- Un catalogue en ligne : www.biblio-flemalle.be.
- Des partenariats intersectoriels.
- Des jeux et outils d'éducation permanente.
- Des expositions.
- Et bien plus encore...

MODALITÉS D'INSCRIPTION

6,50 euros par an pour les + de 18 ans.
Gratuit pour les – de 18 ans
Prêts gratuits de 5 livres maximum à la fois.
Prêt d'une durée d'un mois, renouvelable par téléphone ou mail.

« LA BIBLIOTHEQUE »

410, Grand' Route - 4400 Flémalle
04/233.93.68
www.bibliotheques@flemalle.be

- Lundi : 10h00-12h00
- Mardi : 10h00-13h30 15h00-19h00
- Mercredi : 10h00-17h00
- Jeudi : 14h00-18h00
- Vendredi : 10h00-13h30 15h00-19h00
- Samedi : 9h00-13h00

LA BIBLIOTHEQUE DE RAMET

4, Chaussée de Ramioul - 4400 Flémalle
04/369.31.96
bibliothequeramet@gmail.com

- Mardi : 15h00-17h30
- Jeudi : 17h30-19h00



L'énergie moins chère grâce aux achats groupés

Les achats groupés pour lutter contre la hausse des prix des énergies ont rencontré un vif succès dans notre commune. Pas moins de **865 Flémallois** se sont inscrits aux achats groupés d'électricité et de gaz proposés par la commune en collaboration avec l'entreprise Wikipower, fin d'année 2021. Cela correspond à 7,5% de la population; un résultat très positif !
Après sélection de l'offre la plus intéressante par Wikipower, se sont **384 ménages Flémallois qui ont souscrit à un nouveau contrat plus avantageux.**

En cette période de forte augmentation des prix de l'énergie cela est d'autant plus important de comparer les fournisseurs et de ne pas hésiter à changer régulièrement de contrat.
Aussi, puisqu'il est évident que le meilleur moyen de réduire ses factures est de réduire sa consommation, **des achats groupés d'isolation, de LED et de panneaux solaires ont été proposés et ont totalisés 158 inscriptions.**

Enfin, n'oublions pas que de simples petits gestes et petits changements d'habitude peuvent déjà permettre de réduire significativement les factures ! **Par exemple, chauffer d'un degré de moins en moyenne permet de réduire de 10% sa facture pour le chauffage !**



Vous pouvez retrouver toute une série de conseils dans la brochure « 101 idées futées pour faire des économies d'énergie chez soi » à commander auprès de la région wallonne ou disponible à la maison de l'Énergie et du Logement.

wikipower



Le projet walloréno - L'audit logement pour vous guider dans vos travaux de rénovation

30 ménages Flémallois ont pu bénéficier d'un audit logement gratuit. Parmi ceux-ci 10 vont être accompagnés dans leurs travaux de rénovation et bénéficier d'un monitoring de leurs consommations.
Si vous avez des projets de rénovation mais que vous n'avez pas pu participer à ce projet, sachez qu'il existe des primes importantes de la région et de la commune pour la réalisation d'un audit logement.

Pour rappel, l'audit logement permet de connaître les points faibles d'un logement et d'identifier les travaux à réaliser prioritairement afin d'améliorer le confort et la santé des habitants et de diminuer les consommations d'énergie. Il vous guide dans vos travaux de rénovation et donne accès aux primes de la région wallonne et de la commune.

N'hésitez pas à contacter le service Energie pour plus d'informations !

Rénovation de la Halte garderie de Ramet



La halte garderie de Ramet est en cours de rénovation progressivement pour devenir une crèche plus confortable et économe en énergie.
La toiture a été rénovée en été 2021, les châssis vont être remplacés très prochainement et ensuite seront mis en place des nouveaux faux plafonds isolés, des éclairages neufs adaptés et un système de ventilation hygiénique.

Maison de l'Energie et du Logement
Grand'Route 267

CONTACT : Marie Balland,
Conseillère en Energie
04234 89 17 (sauf le mercredi)
marie.balland@flemalle.be



PROPRIETAIRES OU CANDIDATS-LOCATAIRES ?

Louez sans stress avec votre AIS

Depuis juin 2021, la Commune de Flémalle a rejoint l'agence immobilière sociale (AIS) de Seraing en vue d'augmenter l'offre de logements mis en location sur le territoire.
Les agences immobilières sociales sont des organismes à finalité sociale qui agissent comme intermédiaires entre les propriétaires et les candidats-locataires ayant des revenus précaires et modestes qui sont à la recherche d'un logement.
L'objectif principal des AIS est de réintroduire des logements salubres dans le circuit locatif au profit de ces dits ménages.

VOUS ETES PROPRIETAIRE ET VOUS ENVISAGEZ DE METTRE VOTRE BIEN EN GESTION ?

Confier votre bien à une agence immobilière sociale, c'est la garantie :

D'UNE PRISE EN CHARGE DE TOUTE LA GESTION LOCATIVE

Les A.I.S se chargent, pour vous, de tous les aspects relatifs à la gestion locative de votre bien.

- recherche du locataire et organisation des visites
- rédaction et enregistrement du bail
- organisation et rédaction de l'état des lieux d'entrée et de sortie
- prise en charge des décomptes des charges
- vérification de la constitution d'une garantie locative
- vérification de la souscription à une assurance incendie logement locataire
- gestion et supervision des petits travaux et entretiens à charge du locataire
- accompagnement du locataire durant la période d'occupation
- prise en charge de toute action (y compris judiciaire) dans le cadre d'un conflit locatif.

D'UN BIEN ENTRETENU CORRECTEMENT

Les AIS prennent en charge la remise en état de votre bien (peinture, sanitaire, réparations, etc) entre deux locataires. Elles couvrent également les éventuels dégâts locatifs survenus durant le mandat de gestion. Au terme du contrat vous récupérez votre bien dans son état initial (hors usure locative normale et vétusté).

D'UN LOYER GARANTI TOUS LES MOIS

Que votre bien soit occupé ou non, l'agence immobilière sociale vous garantit le paiement de votre loyer, en temps et en heure, pour toute la dure du mandat de gestion.

DES AVANTAGES FISCAUX ET FINANCIERS

En confiant votre bien à une AIS, vous bénéficiez de différents avantages fiscaux et financiers :

- exonération (personne physique) ou réduction (personne morale) du précompte immobilier
- réduction d'impôt pour travaux de mise en conformité du logement (sous conditions)
- réduction du taux de TVA en cas de construction ou achat de neuf (12%) et en cas de démolition/reconstruction (6%)
- prêts à 0% TAEG en cas de rénovation d'un bien occupé, ou inoccupé depuis moins d'un an
- prime et prêts à 0% TAEG en cas de restructuration ou réhabilitation d'un bien inoccupé.

VOUS ETES CANDIDAT-LOCATAIRE ET VOUS ETES INTERESSES PAR UN LOGEMENT DE L'AIS ?

Informez-vous auprès de notre agence immobilière sociale pour obtenir de l'aide dans la recherche et l'attribution de votre logement.

AGILIS
Agences de Gestion, d'Intendance et de Location Immobilière Solidaire

CONTACT : AGILIS IMMO : Rue de la Justice, 60 4100 Seraing **04/336.04.20**

Pour toute demande relative à la mise en gestion d'un logement :
info@agilis.immo
https://conciergerieasbl.be/E-proprio
(Modèle de contrat de gestion disponible).

Pour toute demande relative à la prise en location d'un logement :
info@agilis.immo
https://conciergerieasbl.be/E-locataire
(Dossier de candidature et liste des biens à louer disponibles).

Pour des renseignements complémentaires :
MAISON DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT Service du Logement
Grand'Route 267 - 4400 Flémalle - **04/234.89.18 -16**

Les grandes manoeuvres continuent

ECOLES DES CAHOTTES : La nouvelle aile est désormais terminée.

Lors de la dernière édition, nous vous annoncions que les enfants devaient intégrer leurs nouveaux locaux en septembre.
Cependant, les inondations de juillet en région liégeoise n'ont pas épargné certains de nos prestataires pour ce chantier ; notamment ce qui concerne les boiseries, entrainant des retards sur la réception de fin de travaux.
Heureusement, depuis novembre 2021, les écoliers de 1re, 5e et 6e années primaires ont pu intégrer leurs nouvelles classes ainsi que le nouveau bloc toilettes. La salle de psychomotricité des maternelles ainsi que le préau sont opérationnelles et enfin le bureau est à disposition du personnel pour leur plus grand plaisir.
Ce projet a pu être mené à bien grâce à un subside du fond des bâtiments dans le cadre d'un plan prioritaire de travaux.



ECOLE DES CAHOTTES : Le futur chantier pour les maternelles à l'horizon 2023

A coté de la construction de la nouvelle aile pour les classes primaires, l'infrastructure maternelle a, elle aussi, besoin d'un lifting ; principalement à cause d'une tempête qui a occasionné de nombreux et importants dégâts notamment à la structure du bâtiment. En outre, les travaux permettront aussi de rendre la nouvelle construction hautement performante d'un point de vue énergétique.
Ce projet concerne la démolition du bloc maternels puis la reconstruction de 3 nouvelles classes modulables, d'un espace dodo pour les plus petits, d'un coin cuisine et d'un préau spécifique permettant ainsi de rendre l'ensemble mieux adapté aux besoins pédagogiques actuels.
Voici quelques illustrations du projet fournies par le cabinet d'architecture désigné pour le projet.
Projet qui pourra être mené à bien grâce à une intervention budgétaire dans le cadre d'un plan de subsides européens.
A suivre donc dans nos prochaines éditions...

ECOLE DU PROFONDVAL : Le point sur l'avancement des travaux

Lors de la dernière édition, nous vous annoncions que des travaux d'envergure venaient de débuter à l'école du Profondval avec l'aide d'un subside du fond des bâtiments dans le cadre d'un plan prioritaire de travaux.
A ce jour, la construction des 4 classes primaires, du nouveau bloc sanitaire PMR, de la nouvelle cour avec préau pour les maternelles se déroule bien.



Après la démolition des anciens préfabriqués et du terrassement au printemps 2021, les nouvelles fondations et les vides-ventilés étaient terminés en juin. En septembre, ce sont les maçonneries qui ont débuté et à l'heure où ses quelques lignes sont rédigées, le 1er étage est bien avancé.
Nous ne manquerons de vous informer sur les aménagements intérieurs dans nos prochaines éditions.



ECONOMIE LOCALE



Nouvelle édition du Guide gourmand de Flémalle

Que vous soyez adepte de haute gastronomie ou que vous cherchiez un en-cas sur le pouce, vous trouverez sans peine de quoi émoustiller vos papilles à Flémalle : cuisine traditionnelle ou cuisine du monde, traiteurs, glaciers, brasseries, etc. Entre amis, entre collègues ou en amoureux, venez découvrir la richesse et la diversité de l'Horeca flémallois.

Si vous suivez la page Facebook de l'Adl, vous avez certainement pu découvrir l'Album photo du Guide gourmand en novembre dernier. C'est dans vos boîtes aux lettres que vous pourrez découvrir la version papier.

En feuilletant cette brochure, vous trouverez facilement l'ensemble des informations concernant les enseignes Horeca sur le territoire de notre belle commune.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà d'excellentes dégustations !

De nouvelles règles pour les terrasses commerciales

L'Horeca et ses 80 enseignes représentent le 1er secteur commercial de Flémalle. Des emplois locaux et autant de lieux de convivialité qui participent à la vitalité de notre territoire.

Il appartient toutefois à l'Autorité communale d'encadrer les terrasses commerciales et ce, pour plusieurs raisons. L'activité peut générer certaines nuisances pour le voisinage. Sur le domaine public, elle nécessite une autorisation et implique le paiement d'une redevance (loyer). Enfin, dans certains cas, un permis d'urbanisme doit être obtenu.

Malmené par la crise sanitaire, le secteur Horeca se réinvente à l'extérieur. Les terrasses commerciales se sont donc multipliées ces dernières années. Nous nous en réjouissons ! Nous déplorons aussi parfois le manque d'intégration harmonieuse de ces installations dans leur environnement.

Le Collège communal a souhaité renouveler entièrement sa réglementation encadrant les terrasses flémalloises qui datait de 2011. La réforme poursuit 4 objectifs : Partager l'espace public – Renforcer l'attractivité touristique et commerciale – Clarifier les limites, rendre lisible et faciliter le cheminement citadin – Affirmer une image de modernité. Auparavant, les autorisations de terrasse se bornaient à délimiter une surface autorisée. Désormais, tous les aménagements et mobilier de la terrasse doivent être préalablement approuvés par le Collège communal.

La charte des terrasses flémalloises complète le règlement communal, en détaillant et illustrant des impositions pour chaque type de mobilier ou d'aménagements. Il offre ainsi un cadre clair aux exploitants de l'Horeca flémallois. Conscients des difficultés que cela peut occasionner, la réforme s'accompagne d'une période de transition de 2 ans et de **primes communales** pour accompagner aux mieux le secteur dans cette évolution.

Plus d'infos sur www.flemalle.be ou auprès du service des Affaires économiques (04 267 60 14 - affaires.economiques@flemalle.be).

Retour sur l'Apéro des indépendants

Le 08 novembre dernier, une centaine d'acteurs économiques se sont donnés rendez-vous à l'E-Pôle pour partager un moment de réseautage à l'occasion de l'Apéro des indépendants.
Dans le respect des règles sanitaires alors en vigueur, les indépendants locaux ont pu déguster les zakouskis cuisinés par les stagiaires de « Blé tendre », une cellule d'insertion professionnelle du CPAS de Flémalle.
Les actions de réseautage de l'Adl permettent aux indépendants flémallois de nouer des contacts et de faire connaitre leurs activités tout en partageant un moment convivial.
Le succès de l'Apéro des indépendants ne se dément pas au fil des années, illustrant le dynamisme du tissu économique local.



Crédits photos : PERSPECTIVES ASBL

FLÉMALLE CRÉATIVE

Flémalle accueille de nombreux commerces et entreprises sur son territoire. La rubrique Flémalle Créative vous fait (re)découvrir certains d'entre eux. Retrouvez tous les articles sur www.economie.flemalle.be ou sur Facebook/adlflemalle.

K-LO Carrelage

Un nouveau magasin de carrelages sur la Grand'Route !

Vous l'avez peut-être remarqué, il y a du changement au numéro 207 de la Grand'Route. En effet, un nouveau magasin de carrelages a ouvert ses portes depuis fin janvier. Si le commerce est neuf, Calogero Ponzo quant à lui n'est pas novice en la matière. Dans le métier depuis plus de 15 ans, cet entrepreneur flémallois a débuté sa carrière d'indépendant à l'âge de 23 ans et a vendu son premier carrelage...dans son garage !



Toujours occupé sur chantier du lundi au mercredi pour la pose de carrelages, il vous accueille chaleureusement du jeudi au samedi dans son showroom. Vous y trouverez une large gamme de qualité allant du 1er prix pour une cave ou un garage à une gamme plus luxueuse. Carrelages italiens, espagnols, pour l'intérieur et l'extérieur, carreaux de ciment pour un style vintage, mosaïques, grandes tailles, imitation parquet, gamme pour espace therme, etc.

En manque d'idées ? Vous pourrez vous inspirer des différents « box » construits dans le showroom. Pas besoin non plus d'aller chercher vos fournitures ailleurs, tout est vendu sur place. Tant pour les particuliers que les professionnels.

K-LO Carrelage, c'est aussi un conseil personnalisé. « Le choix du carrelage doit se faire en fonction de votre maison, vos meubles, la lumière, et aussi de votre budget » nous explique Calogero. Si vous souhaitez un service 100% sur mesure : le conseil, l'achat et la pose seront effectués par la même personne.

Infos pratiques

K-Lo carrelage
Grand'Route 207
0493/42 26 33
k.locarrelage@gmail.com
https://www.klo-carrelage.be/
Facebook : @ K-lo-carrelage-Calogero-Ponzo
Jeudi-samedi : 9h30 à 18h - Vendredi : 9h30 à 20h - Fermé du lundi au mercredi

Vous souhaitez apparaître dans cette rubrique ?

Contactez-nous par mail (adl@flemalle.be), par téléphone (04 267 60 16) ou directement via Messenger.

L'Agence de développement local (ADL) a rédigé ces articles sur base des informations communiquées par les commerçants et entrepreneurs. L'Adl n'est pas responsable des prestations fournies. Ces articles ne sont pas de la publicité mais ils traduisent la volonté de l'ADL de promouvoir l'ensemble des acteurs économiques de Flémalle.



NOUVEAUX COMMERCES ET ENTREPRISES



L'Agence de développement local relaie **gratuitement** l'actualité économique de la commune de Flémalle sur les réseaux sociaux.

Vous ouvrez un commerce ou démarrez une nouvelle entreprise sur le territoire flémallois ?

Vous souhaitez apparaître sur la **page Facebook de l'Adl** afin d'assurer votre visibilité ? N'hésitez pas à nous contacter par téléphone **(04/267.60.16)**, par mail **(adl@flemalle.be)** ou directement via **Messenger**.

RESCUE-FIN

Rue Louis Pasteur, 43
0475 98 05 20
Facebook
vivianehussin@rescue-fin.be
www.rescue-fin.be

Rescue-Fin est dédié aux indépendants, TPE et PME pour fluidifier et dynamiser les processus de la gestion financière.

GSS – GREEN STYLE SERVICE

Rue de Mons-Lez-Liège, 161
0476 27 46 34
Facebook
Yoan_minnaert@hotmail.com

Services d'entretien ponctuels ou réguliers d'espaces verts : tonte, élagage, abattage d'arbres... avec ou sans évacuation des déchets.

LI PTIT ENK

Rue du Bar, 163
0499/81 26 06
liptitenk@gmail.com

Vente de produits artisanaux locaux.

BEAUCOUP DE BONHEUR

Rue Baron, 47D
0497/87 34 81
beaucoupdebonheurshop@gmail.com
Facebook
www.beaucoupdebonheur.be

Salon de coiffure, coaching pour savoir se coiffer au quotidien, bijoux pour les cheveux.

LE PEIGNE DE MIRA



Rue Thier Pierrot, 10
0492/42 79 62
lepeignedemira@hotmail.com
Facebook

Toilettage comportemental pour chiens.

TROTT-E.NET

Place du Village, 3
0492/48 83 41
info@trott-e.net
www.trott-e.net
Facebook

Location de trottinettes électriques tout terrain avec guides.

FARES BTH



Grand'Route, 60
0483/14 11 24
04 /344 42 69
Facebook

Boucherie Halal - Alimentation générale

CENTRE MEDICAL DES AWIRS



Rue Abbé Boland, 1
0476 60 03 09
www.cmawirs.be
ericbouveroux@gmail.com
Facebook

Centre pluridisciplinaire regroupant des prestataires de soins dans le domaine médical, paramédical et bien-être.

HYDEN

Thier Beauduin, 11
0472/20 99 72
contact@hyden.tech
Facebook

Électricien en bâtiment. Borne de rechargement pour véhicules électriques. Consulting en gestion de projet.

MOBIPNEUS

Voye d ipe, 8
0498 29 18 65
Pneus.mobi@gmail.com
Facebook

Vente de pneus neufs, démontage, montage, équilibrage, permutation, réparation à votre domicile.

JBA ELEC

Thier des trixhes, 26
0471/98 34 55
Jbaelec@hotmail.com
Facebook

Electricité.



CHARLOTTE COLORETTI

Rue des Awirs, 206
0499/30.90.92
charlottecolorettisprl@gmail.com

Logopède. Rééducation du langage oral et du langage écrit.



YORUMEZ SEDEF

Rue Abbé Boland, 1
0495/85 64 44
www.cmawirs.be
sedef.yorumez@hotmail.com

Psychologue (Centre médical des Awirs).



QUINTANA FLORENT

Rue Abbé Boland, 1
0490/19 99 41
www.cmawirs.be
fquintana3195@outlook.com

Psychologue (Centre médical des Awirs)

MISTINGUETTE

Rue du Pré des Bômes, 23
0496/13 34 43
www.mistinguettecouture.be
couturemistinguette@gmail.com
Facebook

Accessoires bébé (liste de naissance, bavoir, bandana, vêtement, etc.), accessoires adulte (chouchou, foulard, headband, etc.), zéro déchet (lingette démaquillante, essuie-tout, charlotte à plat, etc.).
Le tout est cousu main par une artisane locale.



SOPHIE VAN BELLE – SOPHROLOGUE CAYCEDIENNE

Rue Baron, 72
0475/95 14 10
Sophie.vanbelle@skynet.be

Sophrologue caycédienne. Reçoit en séance individuelle ou en groupe (gestion du stress, etc.).



FLORINE PHILIPPE

Rue des Cytises, 12
0477/95 09 70
Florine.philippe27@gmail.com
www.florine.philippe.com
Facebook

Jeune graphiste flémalloise, elle réalise des identités graphiques, mises en page, flyers, … E-shop papeterie avec des agendas, semainiers, etc.

K-LO CARRELAGE

Grand'Route, 207
0493/42 26 33
www.klo-carrelage.be
k.locarrelage@gmail.com
Facebook

Showroom de carrelages pour particuliers et entreprises.



BEN'S WASH

Route Napoléon, 41
0496/92 92 63
infobenswash@gmail.com
Facebook

Esthétique automobile : nettoyage intérieur et extérieur du véhicule, shampoing des tissus et traitement de carrosserie.

MAGALI GIBERNE – WEIGHT WATCHERS

Rue des Peupliers, 7
0495/73 18 58
magali.giberne@wwcoachesbe.com

Atelier Weight Watchers tous les jeudis. A 17h30 Check in et à 18h thème. Durée +- 1h



ESOTERIQUE-VOUS

Rue Haute, 1A
0491/23 82 64
www.esoterique-vous.com
info@esoterique-vous.be
Facebook

Articles de lithothérapie (pierres et cristaux), bijoux de soin, articles déco/zen, jeux de cartes divinatoires/oracles ainsi qu'une gamme de pendules de radiesthésie.



MITROTTI GRAZIA - PEDICURE MEDICALE SPECIALISEE

Rue Bois Garguenne, 14
0494/368354
grazia_mitrotti@hotmail.com

Soin et bien être du pied

ELODIE ORBAN - OSTEOPATHE D.O.

Rue Abbé Boland, 1
0486/938964
www.cmawirs.be
elodie.orban@hotmail.be
Ostéopathie générale et pédiatrique



DEWILDE ALBA

Rue Abbé Boland, 1
0494/54 21 77
www.cmawirs.be
alba@dewildepsychomot.be
Prise en charge et bilan psychomoteur (enfants - adultes - personnes âgées). Formée en massage bébé. Tout individu présentant des difficultés sur le plan moteur, tonico-émotionnel, relationnel et comportemental.

VIJAYA

Rue Abbé Boland, 1
0471/05 88 90
www.cmawirs.be
methodevijaya@gmail.com
Facebook
Coaching - Développement personnel et Psycho nutrition - Méthode Vijaya



HAIRCUT BY CHRIS

Avenue Théodule Gonda, 157
0467/06 48 19
Facebook
Coiffeur Homme et femme (uniquement coupe et brushing)



INK JUMPER TATOO

Rue Ferrer, 1
0495/47 35 36
Facebook
remy-buze@live.be
Tatoueur

BHS GROUP

Grand'Route, 260
0496/76 84 92
www.bhsgroup.be
info@bhsgroup.be
Facebook
Agence immobilière

B YOURSELF BY ML

Nouvelle Voie 8/4
0492/48 33 94
byourselfbyml@gmail.com
Facebook
Coaching personnel et professionnel



FIL PRODUCT SERVICES

Rue Profondval, 5
04/362 18 44
www.fil-products-services.com
filippoeca@gmail.com
Facebook
Point de vente/retrait de viandes emballées sous vide.



S.K. ARTISANS

Rue des Nonnes, 26/1
0493/47 84 96
s.k.artisans2022@gmail.com
Facebook
Menuiserie intérieure et extérieure. Rénovation et aménagement du bâtiment.



DAMIEN GRZESINSKI

Rue E.Doneux, 32
0498/61 87 56
Cabinet de kinésithérapie



AUDREY MAGNETTE

Rue Abbé Bolland, 1
0496/72 19 22
magaudrey@hotmail.com
www.biobelle.be
Esthéticienne



INSTITUT DOUCEUR CORPS'OR ELLE by Loredana C.

Rue Tavalle, 137
0472/90 82 54
Loredana.douceur.corpsorelle@gmail.com
Facebook
Esthéticienne, pédicure médicale spécialisée. Réflexologie plantaire



CHEZ JU BRASSEUR

Rue Damzelles, 88
0494/11 39 95
www.chez-ju.be - admin@chez-ju.be
Facebook
Votre brasseur écologique de proximité



« LE BIEN-ÊTRE EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE

Retour à la convivialité sur notre Commune

Grâce à une aide du gouvernement fédéral durant la crise sanitaire, le CPAS a pu bénéficier d'une subvention afin d'aider les populations jeunes et moins jeunes les plus touchées et a ainsi mis sur pied le projet #bienvenuedehors.

Plusieurs actions ont ainsi été réalisées au cours de l'année 2021: l'affichage de banderoles que vous avez dû remarquer sur votre Commune, les terrasses éphémères organisées dans 4 quartiers-clés dont l'odeur du barbecue et la musique ont attirés les curieux, la distribution de bons pour un soin auprès d'une esthéticienne sociale ou encore l'activité Enigmade avec un parcours agréable et adapté pour les familles.

Si ces actions ayant pour but d'injecter du positivisme en interpellant le citoyen, en l'invitant à prendre soin de lui, en l'aidant à rompre l'isolement social ou à se retrouver en famille ont pu être réalisées en partenariat avec les différents services du CPAS, du Centre de Guidance et du Centre Culturel, le Service de Santé Mentale a eu l'idée de faire se rencontrer deux publics pourtant éloignés en misant sur une action intergénérationnelle entre les étudiants de 5ème technique sociale de l'Athénée Guy Lang et les résidents de la Maison de repos « Le domaine du Château ».
Les étudiants ont ainsi été invités par leur professeur, devoir à la clé, à réfléchir sur leur ressenti vis-à-vis du confinement et à pouvoir exprimer leurs attentes personnelles par rapport à ce projet ayant pour but de donner naissance à un recueil de paroles visant à laisser une trace de cette période historique. Après une à plusieurs rencontre(s) avec « leur binôme plus âgé »

individuellement, vu les mesures sanitaires pour discuter de vive voix, ils ont ainsi créé une animation en binôme, proposée lors d'une Fancy Fair organisée à la Maison de repos.

Beaucoup de bonne humeur et un accueil chaleureux de la part des résidents est à souligner pour cette rencontre qui aurait donné lieu à de nouvelles amitiés ! Ce beau projet pourrait continuer au vu du succès de cette première édition et de la motivation des partenaires. En attendant, les participants devraient prochainement recevoir une clé usb avec quelques souvenirs pour se remémorer cette rencontre.

LA PERMANENCE DU PLANNING FAMILIAL RESTE À FLÉMALLE

Ouverte depuis le mois de juin 2021 grâce à un partenariat entre le CPAS et le Collectif Contraception de Seraing, la permanence décentralisée du planning familial joue les prolongations pour toute l'année 2022.

Dans un local situé rue du **Beau Site n°50 à Flémalle, l'accueil a lieu tous les mardis de 14h à 17h et est accessible à tous sans condition et gratuitement !**

Toutes les problématiques liées à la vie affective, relationnelle et sexuelle peuvent ainsi être abordées dans un cadre bienveillant et confidentiel. Il est également possible de demander des préservatifs, une pilule du lendemain et faire un test de grossesse gratuitement. Pour toute question, le planning est également joignable par téléphone les mardis durant l'accueil au **0474/47.47.17.**



Alcool, drogue, médicaments…

Une dépendance ?

La période actuelle est difficile ? Cela fait deux ans que beaucoup de choses ont changé ; restrictions liées à la crise sanitaire, masques,…
Le printemps c'est le moment des nouvelles résolutions, des bilans, du changement des habitudes…



En cette période de renouveau, le GAPpp (Gestion Autonomie Prévention des produits psychotropes) souhaite souligner son offre de service et marquer sa disponibilité pour tous les flémallois (es).

Pour rappel, le GAPpp est le service communal accessible et gratuit pour tous flémallois (es) désireux (ses) d'obtenir de l'aide, de parler à un intervenant spécialement formé, se renseigner sur un sujet lié à la consommation d'alcool, de drogues ou de médicaments, participer à des ateliers thématiques, réaliser une évaluation de sa consommation d'alcool, faire un bilan…

Que vous soyez directement ou indirectement concerné par une dépendance, ou simplement intéressé par une mise au point ou une évaluation de vos habitudes de consommation, le service sera soucieux de répondre à votre demande et vous proposera un éventail d'aide et d'accompagnement diversifié :

- Informations/prévention
- Accompagnement individuel/communautaire
- Prise en charge thérapeutique
- Ateliers thématiques en groupe
- Actions de proximité et de visibilité dans les quartiers

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER PAR TÉLÉPHONE AU 04/235.10.52 OU PAR COURRIEL SECRETARIAT.GAPPP@FLEMALLE.BE

BON À SAVOIR !

LA CELLULE ENERGIE VOUS CONSEILLE

Suite à l'augmentation du coût de l'énergie, le montant de la régularisation lié à votre consommation risque d'être plus élevé que les années précédentes.
Dés lors, nous vous conseillons, dès maintenant, de demander à votre fournisseur d'augmenter vos acomptes.La Cellule Energie est disponible pour tous les citoyens Flémallois : pour toutes questions relatives à l'énergie (électricité, gaz, mazout…), une permanence téléphonique est organisée tous les lundis, mardis et vendredis de 9h à 12h.

ARTICLE 27 - DE NOUVEAU DISPONIBLES AU CPAS !

Suite à la demande des Flémallois, les Article 27 visant l'accès et la participation à la vie culturelle des publics précarisés sont à nouveau distribués au CPAS. Grâce à ces tickets, vous pouvez participer à tout événement culturel proposé par une liste de partenaires de l'ASBL Article 27 disponible via leur site internet www.article27.be pour la somme de 1,25 EUR. Ainsi, chaque citoyen peut se présenter lors des permanences sociales organisées les mardis et jeudis de 08h30 à 11h00 au CPAS et bénéficier d'un ticket par mois et par personne.



Le CCCA de Flémalle

Des actions pour aider les seniors

Le **Conseil Consultatif Communal des Aînés** espère que 2022 sera l'occasion de rencontrer davantage de nos aînés Flémallois dans des conditions optimales.

Les seniors peuvent rencontrer des difficultés non négligeables liées à la fracture numérique (poste, banque, fournisseurs d'énergie, etc) tout comme ils peuvent aussi se heurter à de nombreux soucis de mobilité ou autres. Le CCCA s'attache à proposer des solutions en travaillant en étroite collaboration avec la Commune. Aussi, par exemple, vient-il de se doter d'un ordinateur et d'une imprimante pour aider les aînés dans leurs démarches nécessitant l'outil informatique lors des rencontres organisées au pavillon du parc et ce, toujours en toute confidentialité.

Afin de lutter contre l'isolement tant physique que mental, des rencontres amicales sont organisées les 2e et 4e mardis du mois, de 13h30 à 16h30 au pavillon du parc communal. Ces après-midis doivent également permettre aux seniors de signaler les problèmes qu'ils rencontrent dans leur quotidien mais aussi de bénéficier d'une présentation précise des services que notre Commune et son CPAS offrent déjà à ses citoyens.

Contact Président : 0495152594
Contact Secrétaire : 0468373369
Mail : cccaflemalle@gmail.com
Groupe FB : les amis du CCCA de Flémalle

Plan de Cohésion Sociale

Deux actions de lutte contre l'isolement

Depuis plusieurs mois, dans le respect des mesures sanitaires, le service du Plan de Cohésion sociale vous convie aux « café papote » et au Bar à Soupe.
Ces initiatives s'adressent à tous et en particulier aux Flémallois souffrant de solitude. C'est aussi l'occasion de rencontrer des travailleurs sociaux qui pourront répondre à vos questions ou vous orienter vers les activités organisées sur la commune.

Les « Café papote »

Le café papote est un lieu convivial où l'on peut s'arrêter un moment pour discuter, faire connaissance, partager ses idées et mettre sur pied des projets communs. Diverses activités peuvent être proposées en fonction des souhaits des participants: jeux de société, ballade, activités extérieures, etc. ou tout simplement boire un café ou un thé (gratuit).

Deux « café papote » sont organisés :

- le lundi de 9h à 11h au Pavillon du Parc (dans le parc communal)
- le jeudi de 9h à 11h au pavillon des seniors du Profondval, rue de la fontaine 287.

Contact : Mme Sonet au 0492/22.72.48

Le Bar à Soupe

Chaque mercredi de novembre à mars, pendant quelques heures, toute personne désireuse de partager un bol de soupe en toute convivialité (et gratuité) est la bienvenue et se voit chaleureusement accueillir par une enthousiaste équipe de bénévoles. Ce bar à soupe est cette année le fruit d'une collaboration entre le Plan de Cohésion Sociale, La Maison de la Croix Rouge Flémalle-Engis-St.Georges, le CPAS de Flémalle, la Régie des quartiers de Flémalle et l'asbl Grandir.



Lieu : Maison de la Laïcité, Grand'route 97
Contact : Mme Sonet au 0492/22.72.48 ou la Croix Rouge au 04/265.73.96

Retrouvez toutes les informations du Plan de Cohésion Sociale sur la page Facebook @PCSflemalle

Besoin d'un coup de main ?

Le printemps est une période d'effervescence pour le jardin. Avez-vous besoin d'un coup de main pour **bêcher, désherber, tondre la pelouse, tailler une haie, effectuer vos semis, faire le rempotage de vos plantes ou l'agencement de vos jardinières, installer ou repeindre une barrière, réaliser un bac à compost ou un potager en carré ... ?**

L'Agence Locale pour l'Emploi de Flémalle peut vous aider pour **5,95 € de l'heure**.

Elle poursuit un DOUBLE objectif : elle vous dépanne pour des petits boulots sur Flémalle afin d'améliorer le cadre de vie et le bien-être des habitants : jardinage, bricolage, accompagnement de personnes (enfants, personnes âgées, convalescents), aide administrative, aide pour des évènements (baptême, mariage, communion, anniversaire, ...), aide aux asbl, ainsi que d'autres activités et elle soutient et motive les demandeurs d'emploi en vue de faciliter leur insertion socio-professionnelle (formation, mise en réseau, coaching, ...)

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations ou à prendre rendez-vous par téléphone

Contact : Isabelle Silbach (collaboratrice ALE)

Adresse : E-Pôle, rue de la Vieille Fosse 1,
(accès par le parking Tubemeuse ou par la rue Vieille Fosse)
Tél. : 04/267 60 21 ou 0476/99 75 79
(de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h)
e-mail : ale.flemalle@gmail.com

SOS Courrier -> Ecrivain Public

Qu'est-ce que c'est ?A quoi ça sert ? C'est pour qui ?

L'écrivain public aide **GRATUITEMENT** et **CONFIDENTIELLEMENT** toute personne qui désire être aidée pour rédiger du courrier, privé ou administratif, remplir des documents officiels, lire et comprendre des informations écrites.
Par exemple :

- Une lettre à un ami ou un parent éloigné
- Une lettre de motivation ou un curriculum vitae (CV) pour un emploi
- Une lettre de résiliation pour une assurance ou une location
- Une lettre de réclamation
- Une demande d'information, de devis...
- Comprendre du courrier administratif L'écrivain public vous écoute et rédige pour vous, et c'est vous qui signez !

Il a une bonne orthographe française et une facilité de rédaction, mais il n'écrira ni votre roman ni votre TFE et encore moins une lettre d'insultes !

Intéressé ? Ou vous connaissez quelqu'un qui aurait besoin de ce service ?
Permanence : tous les mercredis de 13h30 à 16h00 de préférence sur rendez-vous)

- **dans les locaux de Perspectives asbl** Tél. : 04 267 68 40, de 8h30 à 16h30
- **à l'E-Pôle de Flémalle**
 Tél. : 04 267 60 10, de 8h à 12h, de 13h à 16h30 sauf le vendredi de 8h à 12h

 Rue de la Vieille Fosse 1 (derrière la policlinique TubeMeuse).
 e-mail : ecrivainpublic.flemalle@gmail.com



Rénovation et sécurisation pour l'habitat social flémallois

Au niveau de la société de logements sociaux flémalloise « La Maison des Hommes », de nombreux projets de rénovation sont sur les rails !
En effet, d'ici 2024, près de 577 logements de notre patrimoine (soit 25% du total) seront rénovés dans le cadre du plan de rénovation lancé par la région wallonne afin de répondre aux exigences énergétiques actuelles.

Par ailleurs, 88 logements supplémentaires font partie du plan d'embellissement et de sécurisation avec notamment le placement de vidéo-surveillance dans certains immeubles, de nouvelles portes antieffraction, de la nouvelle parlophonie ou encore les peintures des communs.

Enfin, la rénovation des 180 logements de l'unité 3 sur le plateau des Trixhes touchera à sa fin dans les prochains mois.

Amir HAMDOVIC
Président du Conseil d'administration



La Maison des Hommes
Grand Place 7, 4400 Flémalle
Téléphone : **04 275 65 15**

Chers concitoyennes et concitoyens,

Flémalle pourra-t-elle enfin « Vivre dans une sérénité retrouvée ? »

La pandémie ne cesse de trouver d'autres variants pour limiter nos actions et notre solidarité envers celles et ceux qui en ont le plus besoin. Ici, je pense plus particulièrement à nos jeunes enfants, nos ados et nos aînés. Que n'endurent-ils pas sans pouvoir manifester leur désarroi, leur manque de contacts, leur solitude ! Que d'activités supprimées ou réduites, mesures sanitaires obligent.

Je pense notamment au conseil communal des enfants dans lequel un projet commun est élaboré, décidé et mis en pratique, « le prix de l'entente » qui met en avant le devoir de mémoire, les pièces de théâtres organisées inter-réseaux abordant des thèmes les touchant directement (harcèlements, violences gratuites, jeux dangereux...), les mouvements de jeunesse limités dans leurs actions, les clubs sportifs, les ateliers divers etc... etc...

N'oublions pas non plus leur scolarité perturbée par les règles sanitaires, les classes fermées, un corps enseignant qui ne sait plus où donner de la tête. Que dire également pour nos aînés qui ont traversé et traversent encore de longues périodes de solitude et d'isolement sans parler de l'aggravation de leur santé physique et morale ? Leur vie, faite essentiellement de relations, de contacts, d'aide et de présence,est complètement bouleversée et nécessitera les efforts de tout un chacun afin de réparer un tissu social largement déchiré.

Ne soyons pas pessimistes pour autant. Le printemps s'annonce, les activités diverses vont pouvoir reprendre un rythme normal mais n'oublions surtout pas qu'il est de notre devoir de participer solidairement à l'effort commun afin de rétablir et resserrer les liens qui nous unissent.

Flémalloises et flémallois de tout bord, nous savons que nous pouvons compter sur vous car, à Flémalle, il va falloir réapprendre à « Vivre ».

Pour le groupe des I.C.

- Jean-Marie Noville chef de groupe IC au conseil communal
- Jean-Denis Lejeune conseiller provincial et communal
- Cédric Marchandise conseiller communalVirginie Bigaré conseillère au CPAS

Chères Flémalloises et Flémallois,

Nous vivons une période compliquée dans notre vie de tous les jours, mais après la pluie... nous devrions voir les premières éclaircies... et pourquoi pas un peu de soleil !

Au niveau sanitaire, et avec les efforts réalisés par tous, nous devrions retrouver une vie plus "normale", plus ouverte et surtout plus sociale : retrouver nos parents âgés sans crainte, partager des petits plaisirs entre amis autour d'une bonne table, envoyer et voir revenir les enfants de l'école sans crainte, aller voir des spectacles ou du football "en vrai". Ceci est rendu possible grâce à la solidarité de tous, car une très grande partie de nos citoyens seront vaccinés trois fois... et **gratuitement** grâce à notre Ministre de la Santé Christie Moreale.

Mais malheureusement, d'autres problématiques font surface. Le pouvoir d'achat des ménages, par exemple, est mis sous forte pression malgré l'indexation automatique.

Le Parti Socialiste en est bien conscient et il s'efforce, à tous les niveaux de pouvoir, de trouver des solutions pour parer à ces problèmes. C'est ainsi qu'au fédéral, le PS a obtenu différentes mesures pour lutter contre la hausse du prix de l'électricité et du gaz comme **le chèque énergie de 100 euros** pour aider les ménages, l**a réduction de la TVA à 6% sur l'électricité**, **le tarif social prolongé pour 1 million de ménages**.

Afin de préserver le pouvoir d'achat, c'est aussi le Revenu d'Insertion Social, la Garantie de Revenus Aux Personnes Agées (GRAPA) et l'ARR qui vont augmenter en juillet de cette année. C'est ainsi qu'un bénéficiaire de la GRAPA, par exemple, touchera environ **20 euros supplémentaires** par mois par rapport à 2021, soit 50 euros de plus par mois par rapport à 2020 ! **Les pensions, elles aussi, vont augmenter**.

A ce sujet, nous avons invité à Flémalle, le 15 février 2022, la Ministre des pensions Karine Lalieux lors d'une assemblée générale ouverte à toutes et à tous. Elle nous a expliqué son plan de réforme des pensions qui est un travail de longue haleine pour des pensions qui permettent de vivre avec dignité. Et les premiers acquis obtenus de haute lutte au niveau du gouvernement fédéral sont déjà là. Des pensions plus justes, quand une femme a en moyenne 30% de pension en moins qu'un homme, c'est aussi cela être socialiste.

Enfin, au niveau communal, le Collège a aussi mené des actions pour aider les citoyens que ce soit au niveau **d'aides et de primes, de l'Actions sociale, ou de l'achat groupé d'énergie**, qui a connu un grand succès cette année»

L'Equipe socialiste flémalloise avec vous et pour vous "

ecolo

Locale de Flémalle

mail : *secretariat@flemalle.ecolo.be*

Dès les années 1990 **Ecolo** avait déjà pris conscience qu'il n'était pas idéal de déverser les eaux pluviales ainsi que les eaux usées domestiques dans un même égout pour les raisons suivantes :

- La dilution des eaux usées est à l'origine d'un fonctionnement non optimal des installations d'épuration.
- L'évacuation de l'eau de pluie (eaux de ruissellement et eaux de toiture) n'ont pas leur place dans les égouts. Elle contribue à aggraver les problèmes d'inondation.

En zone URBAINE, les sols imperméables occasionnent une faible percolation, évaporation et à l'inverse évidemment **un énorme RUISSELLEMENT**. Œuvrons donc contre cet état de fait, **en reverdurisant au maximum les sols et même les toitures** (plus chaudes en hiver et plus fraîches en été). En récupérant le maximum d'eau de pluies au sein des foyers pour une utilisation individuelle (pouvant favoriser jusqu'à 80% d'économie sur l'eau potable), de même qu'une récupération et autre gestion de l'eau au niveau des instances locales pour arroser toutes les plantations, nettoyer les places, les bâtiments scolaires, administratifs…

RE-VERDURISER ET RESTAURER LE CYCLE DE L'EAU !

En zone RURALE, il faut agir contre le ruissellement, réduire au maximum les zones imperméables, recréer des zones réservoir, restaurer les zones humides, replanter des haies et arbres.

En 2021, **Ecolo** a lancé un projet ambitieux « Haies d'honneur » et a invité les groupes locaux à développer des projets de plantation.

yesweplant.wallonie.be

Plusieurs mesures sont possibles pour contribuer à réduire l'impact d'inondations (mais également des sécheresses). **Pouvoirs publics, agriculteur-trice-s, citoyen·ne·s, agissons ensemble.** J-M Bellens

Nos Conseillers communaux : Jeanine Wintgens, Dominique Perrin, Victor Kadima et notre conseiller au **CPAS** Joseph Cauwenberghs.

PTB

Habiter une commune « où il fait bon vivre », c'est beaucoup de choses à la fois mais c'est aussi un droit à s'approprier et à faire respecter.

Vous êtes nombreux à nous contacter pour exprimer votre ras-le-bol, à nous partager votre sentiment de ne pas être entendu et votre besoin d'une véritable démocratie participative.

Plusieurs d'entre vous nous ont d'ailleurs interpellé par rapport à plusieurs dossiers liés, notamment, à l'aménagement du territoire.

C'est ainsi que nous sommes intervenus au conseil communal sur le parc des Hospitaliers, le projet de construction d'un lotissement aux Awirs, l'extension « anarchique » de la margarinerie d'Aigremont, le chantier du Domaine de Villencourt à Ivoz, la question du logement social, etc.

Mais cela ne suffit pas, il faut aller plus loin. Pour le PTB, la démocratie ne peut se limiter à aller voter une fois tous les 6 ans.

Il faut encourager la participation permanente à la gestion de la chose publique. Faire entendre sa voix, une autre voix, se mobiliser, …

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos coups de gueule, de vos idées, réflexions et suggestions.

Vous pouvez le faire via mail **(valerie.heuchamps@ptb.be) ou via notre page facebook PTB Flémalle/ facebook**

MR

Le MR n'a pas transmis d'article à publier dans ce bulletin communal



CRISE HUMANITAIRE

UKRAINE

FLÉMALLE SOLIDAIRE AUX UKRAINIENS

Suite à l'appel lancé par le secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration et à la crise actuelle en Ukraine, les citoyens souhaitant héberger temporairement les Ukrainiens en fuite dans l'attente d'un lieu de résidence permanent peuvent s'inscrire auprès de leur commune.

Pour ce faire, merci de compléter le formulaire en ligne en sélectionnant votre commune et en indiquant vos coordonnées.

Les services compétents de votre commune prendront contact avec vous dans les plus brefs délais.

Pour télécharger le formulaire :
https://my-formulaires.imio.be/crise-ukrainienne/accueil-refugies-ukrainiens/

Commune de Flémalle

Ed. resp. : Isabelle Simonis- Grand'Route 287 - 4400 Flémalle